



# Compte rendu provisoire

Quatre-vingt-dixième session, Genève, 2002

## Treizième séance

Vendredi 14 juin 2002, 10 h 05

Présidence de M. Elmiger et de M. Rampak

### RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL: DISCUSSION (suite)

Le PRÉSIDENT – Nous poursuivons aujourd'hui la discussion générale du rapport du Président du Conseil d'administration et du rapport du Directeur général.

*Original espagnol: M<sup>me</sup> IGLESIAS (ministre du Travail, Venezuela)* – Ma patrie, le Venezuela, connaît une situation tout à fait particulière. Depuis 1998, nous avons lancé dans notre pays un processus de changement de nature absolument démocratique et pacifique. Ces changements ont apporté un nouvel ordre constitutionnel, exprimé par l'approbation populaire d'un référendum prévu dans la Constitution de la République bolivarienne du Venezuela. Ces changements ont eu lieu avec la participation du peuple, de par l'action électorale mais également de par sa participation décisive en tant qu'acteur fondamental. Un axe autour duquel se construit ce processus de transformation qui a pour sens la concrétisation d'idéaux fondamentaux dans les valeurs de la justice sociale.

Les Vénézuéliennes et Vénézuéliens assument ces changements et y voient un défi historique. Un défi pour nos propres affaires nationales et pour celles générées par la mondialisation croissante des relations humaines.

Dans ce sens, nous attirons toute votre attention sur les points communs entre le programme stratégique de l'OIT et ses quatre objectifs, et le contenu de notre charte constitutionnelle, en particulier dans ces grands thèmes: droits fondamentaux au travail; travail décent, digne et productif; protection et sécurité sociale; et dialogue social en tant qu'instrument démocratique et favorisant la démocratie.

Dans cette perspective et au vu de ces points communs, le Venezuela a ratifié depuis longtemps, et le réaffirme aujourd'hui, de nombreuses conventions de l'OIT qui ont pour but d'améliorer les conditions de vie des travailleurs et leurs libertés syndicales et démocratiques.

En qualité de représentants du gouvernement du Venezuela, nous appuyons les réalisations annoncées par le Président de la Conférence et par le Directeur du Conseil d'administration de l'OIT.

Toutefois, il y a d'une part les énoncés formels relatifs au développement et d'autre part le fossé abyssal constitué par un petit groupe de pays, dont l'influence puissante régit le monde et la majorité des nations pauvres de la planète, parmi lesquelles se trouve le Venezuela.

Cela n'est pas un secret et la majorité des personnes qui se sont exprimées avant moi l'ont dit. Cette fracture mondiale entre richesse et pauvreté trouve son explication dans la manière injuste et insensée de l'exercice du pouvoir. Un programme exclusif de nature technocratique et mercantile, de capitalisme sauvage, comme l'a dit Sa Sainteté le Pape, a été imposé, et les puissants de la terre ont la pleine responsabilité de l'injustice sociale, de la pauvreté et des déséquilibres du monde d'aujourd'hui.

Ce programme a également une expression politique concrète dans chacun de nos pays.

Face à ce contexte, l'une des voies que nous avons choisies au Venezuela est celle de l'intégration. Il y a près de deux siècles, le libérateur Simón Bolívar l'avait préconisée. C'est aujourd'hui une nécessité absolue.

Devant l'alternative d'un marché unique et vorace, nous ne pouvons qu'avancer sur le chemin de l'union de nos peuples autour de politiques concrètes dans tous les domaines possibles.

Tout cela pour dire que le chemin que nous avons choisi au Venezuela est original, unique, indépendant, démocratique et pacifique, et qu'il exige également la concertation continentale de politiques face à l'ALCA et face au poids énorme de la dette externe ou de l'action brutale du capital spéculatif, entre autres choses.

Ce chemin auquel nous nous référons, et que les Vénézuéliennes et Vénézuéliens ont choisi en tant que peuple souverain, a été agressé brutalement par des forces obscures le 11 avril dernier, lors du coup d'Etat contre l'institutionnalisme démocratique de notre pays, faisant fi de tous les pouvoirs légitimes légalement mis en place.

L'action majeure du peuple courageux, alliée à la démarche institutionnaliste de la Force armée nationale, a permis de rétablir en quarante-huit heures l'Etat de droit et la démocratie dans notre pays.

Une partie fondamentale de ce peuple est composée par les travailleuses et les travailleurs, qui sont les premiers acteurs du processus de changement que vit le Venezuela.

Je tiens à vous dire que pour nous la démocratie n'est pas un mot vide de sens. Nous comprenons que son exercice exige équité dans la jouissance de la richesse, égalité des chances politiques et sociales, participation aux décisions collectives, respect de la volonté populaire et, par-dessus tout, le dialogue, beaucoup de dialogue, la compréhension de l'autre et des autres.

Nous croyons tant au dialogue, la preuve en est que le gouvernement a accrédité une délégation pour participer à cette réunion. Et nous sommes là avec le

représentant de la Confédération des travailleurs du Venezuela, l'un des acteurs politiques qui a participé aux côtés de l'ex-président de FEDECAMARAS au coup d'Etat dans notre pays. Il lui reviendra d'en rendre compte à la justice et au peuple vénézuélien.

Heureusement, il pourra le faire en toute démocratie et dans l'exercice des pleins droits des citoyens.

Nous sommes prêts à continuer à exercer la tolérance en nous attachant aux grands principes de l'humanité afin de dépasser tout dogmatisme, bien qu'ayant à vivre avec. Nous pensons que cela en vaut la peine. Nous sommes convaincus que l'avenir appartient à ceux qui sont capables de lutter pour construire le rêve d'une patrie et d'un monde où règne la paix, base de la justice. A cette fin, il faut avancer aujourd'hui dans le dialogue, sans que cela signifie l'impunité.

C'est pour cette dernière raison que le Venezuela, en tant que pays et gouvernement, en tant que peuple travailleur, disposé à surmonter la pauvreté et le retard, adhère aux causes populaires et démocratiques du monde. L'appel à l'autonomie, à l'autodétermination et à la souveraineté des peuples, le respect des immigrants, la reconnaissance des communautés autochtones, la lutte des femmes victimes de ségrégation, le respect à la dignité des enfants et à leur droit d'avoir une enfance pour jouer, aimer et apprendre, ce sont-là des luttes légitimes que nous retrouvons dans le monde d'aujourd'hui.

Au nom de mon peuple et de mon gouvernement, je vous remercie de votre attention et de la solidarité montrée à notre égard dans ces temps difficiles.

Recevez, toutes et tous, une salutation cordiale de notre part.

*Original anglais: M. SYED MUHAMAD (délégué gouvernemental, Malaisie) – Au nom de la délégation malaisienne, je souhaite féliciter le Président pour son élection à l'unanimité à la présidence de la 90<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail. Je souhaite également féliciter les Vice-présidents, employeurs et travailleurs, pour leur élection. Nous sommes certains que, sous sa direction éclairée, cette Conférence atteindra les objectifs qu'elle s'est fixés.*

La promotion de la justice sociale par le biais de l'Agenda du travail décent constitue un pas stratégique franchi par l'OIT. Nous pensons que les conventions et recommandations adoptées par la Conférence vont dans le sens de cet objectif. Toutes les conventions ont bien servi la cause de la justice sociale.

Toutefois, en ce moment, l'OIT a concentré ses ressources sur la promotion de quelques conventions qualifiées de fondamentales. Ce choix ne devrait pas entraîner une marginalisation des autres conventions qui comptent également pour la défense du bien-être de la communauté des travailleurs.

Rappelons que le monde du travail en mutation exige que toutes les conventions soient revues afin de conserver leur pertinence. Cela étant dit, nous nous félicitons de l'action menée par le groupe de travail pour identifier les conventions à jour et pour recommander le retrait des conventions dépassées. A ce propos, la délégation de la Malaisie se félicite des efforts entrepris par l'OIT pour revoir les mécanismes de contrôle. Nous réaffirmons notre position selon laquelle cette révision doit permettre, entre autres choses, d'améliorer la transparence dans le choix des cas et de faire en sorte que tous ces mécanismes aient un trait commun, à savoir l'approche promotionnelle.

Le rapport intitulé *Un avenir sans travail des enfants* présente la dure réalité de la prévalence du travail des enfants dans le monde et il est démoralisant de constater que la région Asie-Pacifique compte, en termes absolus, le plus grand nombre d'enfants au travail; soit 127 millions d'enfants, c'est-à-dire 60 pour cent du total des enfants au travail. Devant l'ampleur du problème, les gouvernements, les organisations d'employeurs et de travailleurs, les organisations internationales et les multinationales doivent s'engager à atténuer l'impact négatif de ce phénomène sur la société et sur les nations. Les habitudes socioculturelles entravent la mise en œuvre efficace des programmes de lutte. Des interventions de la part des organisations internationales avec la coopération des gouvernements concernés pourraient produire l'effet positif souhaité et nous constatons avec satisfaction que l'OIT, par le biais de son programme IPEC – Programme international pour l'abolition du travail des enfants – s'est imposée dans au moins 75 pays en développement pour traiter le problème. Le gouvernement de la Malaisie se félicite de cette action de la part de l'OIT et appelle de ses vœux la poursuite de la coopération des pays donateurs, afin d'assurer une plus grande couverture géographique.

La délégation de la Malaisie se félicite de la création de la Commission mondiale, composée d'éminentes personnalités et chargée d'étudier la dimension sociale de la mondialisation. Certains pays estiment que, laissée au libre jeu des forces du marché, la mondialisation pourrait entraîner la marginalisation d'un grand nombre de pays en développement.

Ces derniers ne sont pas armés pour relever les défis liés à ce phénomène. Ils ne disposent ni de l'infrastructure ni du savoir-faire technique pour être des acteurs de premier plan dans le domaine de la mondialisation. Par ailleurs, les pays développés et les institutions mondiales insistent auprès des pays en développement pour qu'ils ouvrent leurs frontières afin de permettre la libre circulation des biens et des services. Ces positions contradictoires exprimées par les différents groupes devraient être harmonisées afin que les programmes et projets adéquats puissent être formulés et orientés vers les zones cibles et nous attendons avec impatience un rapport objectif sur cette question.

Les programmes d'assistance et de coopération techniques ont constitué les principaux modes d'action de l'OIT pour obtenir le respect et l'application des conventions ratifiées dans le but d'atteindre son objectif qui est la promotion de la justice sociale. L'expérience a montré que cette interaction entre l'OIT et les Etats Membres est indispensable pour garantir l'efficacité des programmes. Nous soutenons la recommandation de l'OIT visant à allouer à l'assistance technique une grande partie de son excédent budgétaire de la dernière période biennale notamment, afin de mettre en œuvre des programmes qui auront un effet multiplicateur sur la création d'emplois. Cette initiative sera fort utile pour les pays en développement qui manquent de ressources pour mettre en œuvre de tels programmes.

Enfin, nous pensons que le tripartisme est un bon moyen de promouvoir la justice sociale et le développement économique. Dans notre pays, il a permis d'instaurer la paix sociale, indispensable pour le développement d'un pays. A ce propos, j'ai le plaisir de vous annoncer que le gouvernement de la Malaisie vient de ratifier la convention (n° 144) sur les consul-

tations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976.

*Original anglais:* M. GONZI (*vice-Premier ministre, ministre de la Politique sociale, Malte*) – Au nom du gouvernement et du peuple maltais, permettez-moi tout d’abord de me rallier à mes collègues pour féliciter le Président à l’occasion de son élection à la 90<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail. Permettez-moi également de rendre un hommage sincère à l’OIT pour tout le travail qu’elle fait et ne cesse de faire dans le domaine du travail et des questions sociales, à une époque où le monde est confronté à des bouleversements socioéconomiques considérables.

Le changement est une chose naturelle qui ne nous surprend pas et ne doit pas nous surprendre, mais ce qui est différent aujourd’hui c’est la rapidité sans précédent des évolutions auxquelles nous assistons et le fait qu’elles s’inscrivent dans le contexte de la mondialisation qui résulte elle-même d’un certain nombre de facteurs parmi lesquels les avancées enregistrées dans le domaine des technologies de l’information que nous avons connues récemment.

C’est là une réalité qui crée de nouveaux défis auxquels nous devons tous, y compris l’OIT, faire face. La mondialisation n’a pas seulement une dimension économique, bien au contraire, elle nous touche surtout en tant que personnes et elle a donc une dimension sociale sur laquelle nous devons nous pencher d’une façon stratégique et concertée. Ce message a été réaffirmé et mis en exergue cette semaine durant le Sommet mondial de l’alimentation, qui s’est tenu à Rome. Il est demandé à tous les pays et à toutes les organisations internationales de conjuguer leurs efforts pour faire de ce monde un monde meilleur. C’est dans ce contexte que je souhaite transmettre au Directeur général les félicitations de mon gouvernement pour le rapport sur l’exécution du programme de l’OIT qui met en lumière les progrès enregistrés dans la réalisation des quatre objectifs stratégiques, conformément à la Déclaration de l’OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail.

Durant les trois dernières années le gouvernement de Malte s’est constamment employé à améliorer l’infrastructure d’ensemble de l’emploi et des relations industrielles. Grâce à l’aide technique de l’OIT, nous avons renforcé le dialogue social national en établissant un cadre juridique portant création du Conseil de Malte pour le développement économique et social.

Toujours avec l’aide de l’OIT, nous avons mis en place une autorité responsable de la sécurité et de la santé sur le lieu du travail et promulgué de nouvelles lois en la matière en vue d’éliminer tous les risques auxquels pourraient être exposés les travailleurs.

Aujourd’hui, nous sommes à un point charnière car nous nous proposons de changer radicalement notre Code du travail. C’est l’un des défis les plus lourds que le gouvernement ait jamais tenté de relever dans l’intérêt économique et social de notre pays.

Bien entendu, les priorités nationales retiennent toute notre attention et nous sommes déterminés à trouver un juste équilibre entre les impératifs nationaux et les investissements sociaux dans nos ressources humaines, qui sont la condition sine qua non de notre réussite économique.

Mon gouvernement estime que le renforcement et l’amélioration des conditions de travail stimule automatiquement la croissance économique. Cela va per-

mettre de mettre nos travailleurs sur un pied d’égalité avec les autres travailleurs des pays de l’Union européenne plus avancés et cela va également améliorer notre productivité et notre compétitivité car des mesures sont prévues pour augmenter le taux de participation des femmes, par le biais de dispositions leur permettant de concilier travail et famille. D’autres mesures ont pour but d’accroître les efforts nationaux en matière de formation tout au long de la vie et d’éducation. Ce sont là des mesures novatrices qui s’inscrivent parfaitement dans la lignée des quatre objectifs stratégiques exposés par le Directeur général dans son rapport. Elles vont permettre à Malte de se mettre en pleine conformité avec les conventions de l’OIT qui ont déjà été ratifiées mais, ce qui est plus important, elles vont permettre au gouvernement de mon pays de ratifier neuf autres conventions de l’OIT qui ne l’avaient pas été jusqu’alors.

Permettez-moi d’ajouter deux choses. Tout d’abord, mon gouvernement souscrit entièrement à la teneur du premier rapport global sur l’élimination effective du travail des enfants *Un avenir sans travail des enfants*, qui met en exergue les progrès accomplis mais révèle bien que nous avons encore beaucoup de travail à faire. J’aimerais exprimer notre appui pour le plan d’action qui a été proposé. A Malte, nous avons la chance de ne pas avoir de problèmes en matière de travail des enfants. Cependant, nous sommes favorables à une politique propice à l’intégration de tous les membres de la société, y compris les enfants.

A cet égard, c’est pour moi un plaisir d’informer cette Conférence que le gouvernement maltais a décidé récemment d’améliorer les services destinés aux enfants par la mise en place d’un commissariat à l’enfance chargé de centraliser la formulation de politiques en faveur de la famille et des enfants.

Le second point porte sur le rapport du Directeur général, sur la situation des travailleurs des territoires arabes occupés.

Le gouvernement maltais partage l’avis exprimé selon lequel la sécurité globale est indissociable de la sécurité locale. Nous nous rallions aussi à la position selon laquelle il ne saurait y avoir de sécurité politique sans sécurité sociale et économique.

Le peuple maltais compte parmi ceux qui continuent à penser qu’il est possible de trouver une solution juste et équitable pour les deux parties. Mais la communauté internationale doit faire tout ce qui est en son pouvoir pour stimuler un processus de paix constructif, notamment par la voie d’efforts concertés pour créer un climat social économique propice qui permette de donner une lueur d’espoir au peuple victime de ce tragique conflit. C’est pourquoi nous faisons nôtres toutes les conclusions et les propositions faites par le Directeur général dans son rapport.

*Original vietnamien:* M. TRAN VINH (*vice-ministre du Travail, des Invalides et des Affaires sociales, Viet Nam*) – C’est un honneur pour moi de représenter la délégation du gouvernement du Viet Nam à cette importante Conférence. La délégation vietnamienne voudrait exprimer ses félicitations sincères pour le rapport global intitulé *Un avenir sans travail des enfants*. Le rapport nous permet d’avoir une idée claire sur le travail des enfants, et ainsi d’être à la hauteur des défis mondiaux liés à l’élimination du travail des enfants, surtout à ses pires formes.

A cette Conférence, je désire réaffirmer l’engagement du gouvernement vietnamien de mener une po-

litique judicieuse et d'agir concrètement pour prévenir et éliminer le travail des enfants au Viet Nam. Après avoir ratifié la [convention n° 182](#), le Viet Nam est sur le point de ratifier la [convention n° 138](#) et entreprend, en collaboration avec l'IPEC, un programme national de lutte contre le travail des enfants. Parmi les différentes mesures et actions, notre gouvernement accorde une priorité à l'élimination des deux causes principales du travail des enfants, la pauvreté et l'analphabétisme notamment en subventionnant généreusement les programmes nationaux relatifs à l'allègement de la pauvreté et à l'instruction primaire et en portant une attention particulière aux localités pauvres et défavorisées. Par ailleurs, la sensibilisation et la responsabilisation de l'opinion, des entreprises et des familles et l'accroissement de l'efficacité et de l'efficacité des politiques de protection de l'enfance figurent parmi les grandes priorités du gouvernement.

Afin de bâtir un avenir sans travail des enfants, il faut que le gouvernement et la société tout entière déploient des efforts incessants, avec le soutien effectif de la communauté internationale, en particulier de l'OIT.

Depuis la 89<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail, le Viet Nam a pris un certain nombre de mesures importantes en vue de la réalisation des quatre objectifs stratégiques de l'OIT relatifs au travail décent.

En avril dernier, l'Assemblée nationale du Viet Nam a approuvé un Code du travail révisé après des discussions et consultations approfondies entre les employeurs et les travailleurs qui se sont déroulées dans un climat de transparence et de démocratie. La raison profonde de ces amendements était d'adapter le code à l'évolution des économies et des mécanismes de gestion économique du Viet Nam, de créer un cadre juridique plus favorable à la création d'emplois et de défendre les droits et avantages des salariés et des employeurs. Cette révision avait également pour but de mettre le Code du travail du Viet Nam en conformité avec les normes et pratiques internationales et de faciliter ainsi notre intégration mondiale.

En vue de promouvoir le tripartisme et le dialogue social, on a révisé le Code du travail de façon à accroître l'autonomie des salariés et des employeurs dans les négociations et la prise des décisions et à limiter le rôle du gouvernement au soutien, au contrôle et à l'administration. L'Etat favorise les pratiques démocratiques au niveau des entreprises et la qualité des relations professionnelles par le dialogue social.

Dans son effort pour élargir la couverture et l'efficacité du système de protection sociale, le gouvernement vietnamien prépare un projet de loi sur la sécurité sociale qui sera soumis à l'Assemblée nationale. L'introduction de cette loi a pour but d'étendre la couverture de notre système de sécurité sociale aux petites entreprises, aux régions rurales et agricoles et au secteur informel.

S'agissant de la promotion de l'emploi, le gouvernement a déjà mis en œuvre des politiques et des mesures d'initiation destinées à stimuler l'investissement national et étranger. Deux ans après l'adoption de la loi sur les sociétés, plus de 42 000 entreprises nouvelles et 300 000 entreprises (familiales) ont été enregistrées. Depuis lors, le Viet Nam a été en mesure d'attirer 4 milliards de dollars d'investissements supplémentaires et de créer 750 000 emplois.

La délégation gouvernementale du Viet Nam attache une grande importance à la discussion de la Conférence sur la promotion des coopératives et de l'économie informelle, sujet qui présente un très grand intérêt pour le pays en développement qui est le nôtre. Parallèlement à l'adoption de mesures sur la promotion des coopératives et le secteur informel, le Viet Nam attache une importance essentielle à la protection des travailleurs de ces secteurs et à la défense de leur droit à l'égalité en matière de sécurité sociale et de sécurité et de santé au travail.

Au nom du gouvernement du Viet Nam, je voudrais exprimer mes remerciements sincères à l'OIT pour son soutien et son aide au cours des années passées. La conclusion d'un accord Viet Nam-OIT sur la création d'un bureau de l'OIT à Hanoi a ouvert la voie à un développement de la coopération entre les deux partenaires.

Nous comptons sur un nouvel élargissement du soutien précieux que nous accorde l'OIT durant les prochaines années, soutien qui aidera le Viet Nam à atteindre les objectifs stratégiques de l'OIT et à appliquer les résolutions de la CIT, d'une part, et à réaliser son propre développement socioéconomique en vue de l'intégration internationale, d'autre part.

*Original anglais: M. MARICA (ministre du Travail, du Développement technologique et de l'Environnement, Suriname) – En tant que ministre du Travail du Suriname et au nom de mon gouvernement, je tiens à dire que c'est pour moi une grande satisfaction de lire dans le rapport du Directeur général qu'au cours du dernier exercice biennal, l'OIT a atteint ou même dépassé une bonne partie des cibles fixées par les quatre objectifs stratégiques de l'OIT. Je saisis cette occasion pour féliciter l'OIT et les Etats Membres de ces progrès considérables.*

Je suis persuadé que le rapport du Directeur général peut servir à orienter et améliorer l'action de l'OIT au cours de l'exercice biennal 2002-03. En effet, les problèmes et obstacles rencontrés en 2000-01 ressortent clairement de ce rapport.

La mondialisation en cours a des répercussions très négatives sur les économies des pays en développement; de ce fait, la quasi-totalité des marchés du travail de ces pays est en grande difficulté. A ce propos, je peux vous dire que la stabilisation économique à laquelle était parvenu le Suriname l'an dernier, après plusieurs années d'instabilité économique, est gravement menacée, en partie à cause de la mondialisation. Le Suriname risque aujourd'hui des suppressions massives d'emplois dans l'économie formelle alors que l'économie informelle est en plein essor.

L'économie formelle est victime de la concurrence des entreprises de l'économie informelle qui, elles, ont moins de frais généraux à cause, principalement, des bas salaires et de l'absence de prestations sociales.

Cette situation a poussé les employeurs de l'économie formelle à attirer l'attention du gouvernement sur la croissance de l'économie informelle et ses conséquences indécentes.

Le gouvernement du Suriname prête une attention particulière à ces problèmes ainsi qu'à la nécessité de restructurer le secteur public et de réduire ces effectifs pléthoriques. Il étudie actuellement les mesures à prendre pour remédier à la situation. Ces mesures consisteront principalement à créer des emplois productifs et, dans le court terme, à accorder un soutien financier aux travailleurs victimes de licenciements

économiques. La création d'emplois productifs obéira à une démarche structurelle composée d'éléments tels que l'amélioration de la formation professionnelle, le développement des coopératives et des petites et micro-entreprises ainsi que le développement de l'infrastructure pour un emploi productif.

L'année dernière, dans mon allocution la 89<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail, j'avais annoncé que la mise en place du dialogue social entrerait dans sa phase finale. Aujourd'hui, je suis heureux de vous informer que le dialogue tripartite structurel est récemment devenu opérationnel au Suriname.

Au paragraphe 158 du rapport global intitulé *Un avenir sans travail des enfants*, le travail des enfants est imputé à trois niveaux de causalité qui sont mentionnés, mais la cause profonde du travail des enfants demeure la pauvreté. Par conséquent, si nous voulons un avenir sans travail des enfants, nous devons construire un avenir sans pauvreté.

Bien que le travail des enfants semble être un problème relativement mineur au Suriname, mon gouvernement estime qu'il est de la plus haute importance que la convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973, et la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999, soient ratifiées. Les chiffres figurant au chapitre 2 de la première partie du rapport global sont choquants et devraient inciter tous les gouvernements à œuvrer pour l'éradication du travail des enfants.

En dernier lieu, je voudrais dire que le Suriname appuie l'OIT dans sa volonté de faire du travail décent une réalité pour tous les travailleurs et tous les employeurs. Sur ce point, je peux vous informer que le Suriname a récemment révisé les sanctions infligées en cas de violation de certaines lois du travail, dans le but d'améliorer l'efficacité de l'inspection du travail.

En outre, toujours dans le but de réduire le déficit de travail décent, le Suriname a lancé une campagne de presse destinée à faire mieux connaître la législation du travail aux travailleurs et aux employeurs selon les informations du ministère du Travail, et cette campagne produit des résultats positifs.

*Original portugais:* M. PITRA DA COSTA NETO (ministre de l'Administration publique, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, Angola) – C'est dans un contexte de défi et d'espoir que se tient la 90<sup>e</sup> Conférence annuelle de l'OIT, à laquelle nous avons l'honneur de participer au nom du gouvernement de l'Angola.

Malgré les immenses difficultés et des incertitudes qui affligent notre monde, nous sommes certains que le chemin menant au travail décent, qui passe par une valorisation de l'homme, par la modernisation des Etats, par la compétitivité croissante des économies, est une tendance incontournable.

De plus en plus, la solidarité et la justice sociale sont des impératifs catégoriques si l'on veut accroître la cohésion, la stabilité et le développement de chaque pays.

De plus en plus, l'intégration régionale, dans le respect des conditions spécifiques de chaque Etat, constitue le cadre nécessaire pour un meilleur positionnement de nos sociétés à l'ère de la mondialisation.

De plus en plus, «les jours de sacrifice et d'audace pour le droit de vivre en pensant, en agissant librement, avec humanité» sont comme des cauchemars et des rêves qui se combinent et qui nous incitent tous à

partir à la conquête d'un monde plus pacifique et plus digne.

Après plus de trente années de guerre, l'Angola fait enfin ses premiers pas dans une nouvelle vie sans la perturbation tragique du grondement des canons, des destructions causées par les mines et du piège mortel où s'affrontaient des frères.

Toutefois, le nombre de morts, de veuves, d'orphelins, de mutilés, le cortège des destructions et des «paralysations» sont effrayants: il y a environ 100 000 mutilés, 4 millions de personnes déplacées, le parc industriel est paralysé à 90 pour cent, la population active dans le secteur de l'agriculture et de l'élevage, qui représentait naguère 85 pour cent de la population active totale, atteint aujourd'hui à peine 20 pour cent.

Comme vous pouvez le voir, le panorama social et économique est extrêmement sombre.

Si, aujourd'hui, une paix véritable ne peut que conduire au développement, la reconstruction de l'économie et du tissu social de l'Angola est une tâche gigantesque.

Du haut de cette tribune, je renouvelle l'appel lancé par le peuple et le gouvernement de l'Angola à la communauté internationale, à tous les gouvernements, organisations internationales et institutions de bonne volonté pour qu'ils offrent à ce moment clé leur appui à la population de l'Angola, notamment dans le domaine de l'assistance humanitaire et de la réhabilitation communautaire.

Les citoyens de l'Angola sont résolument et définitivement attachés à la paix et à la réconciliation nationale, aux principes et aux valeurs démocratiques, à une bonne gouvernance, au respect des droits de l'homme, à la stabilité macroéconomique, à la stimulation et à la protection de l'investissement privé, et à l'amélioration des conditions matérielles et spirituelles et des conditions de vie des Angolais.

Le thème central de cette Conférence, *Un avenir sans travail des enfants*, est non seulement d'actualité pour un grand nombre de pays en développement, mais il est extrêmement opportun pour mon pays car il correspond aux efforts entrepris par le gouvernement de l'Angola après ces longues années de conflit afin de créer les conditions indispensables à une vie plus digne pour nos enfants.

Le travail des enfants en Angola est une autre des conséquences de cette interminable guerre et des crises économiques, familiales et sociales qui en découlent. Des éléments adverses comme la pauvreté rurale et urbaine – qui est la conséquence de la dégradation de la sécurité alimentaire des populations, de la diminution de la capacité productive des familles, ainsi que du déclin et de la rupture des services sociaux de base – sont des aspects qui ont contribué et qui contribuent encore à provoquer ce travail des enfants que nous ne voulons pas dans notre pays.

Toutefois, divers efforts ont été entrepris par les institutions angolaises pour renverser cet état de choses. A cet effet, le gouvernement angolais a fait approuver au parlement un plan national d'action et d'intervention contre l'exploitation des enfants à des fins sexuelles et commerciales, en créant un système de garanties qui protège les droits fondamentaux des enfants en situation de risque personnel et social.

De même, par le biais d'un organisme spécialisé, nous avons constitué des partenariats afin d'adopter des programmes d'action en faveur de l'enfance.

Nous avons également un projet en cours visant la création d'un tribunal pour mineurs qui assurera la protection judiciaire et la défense des droits et des intérêts des enfants.

Je signale également que la République d'Angola a ratifié toutes les conventions fondamentales de l'OIT, dont les [conventions n<sup>os</sup> 182 et 138](#).

Avec la paix que nous avons su conquérir et la réconciliation nationale qui se renforce, avec la volonté de reconstruire ensemble le pays dans la solidarité et dans le respect de chacun, avec la compréhension et le soutien de la communauté internationale, l'Angola s'éveille à un nouveau cycle de son existence et s'efforcera d'apporter sa contribution au travail décent que notre Organisation défend.

*Original allemand: M. BARTENSTEIN (ministre fédéral des Affaires sociales et du Travail, Autriche) –* Permettez-moi tout d'abord de féliciter le Directeur général qui a pris avec le Bureau, pendant l'exercice biennal 2000-01, la voie de la gestion stratégique axée sur les résultats. Il faudra néanmoins œuvrer sans relâche à l'amélioration du concept.

L'Autriche s'est toujours engagée pour un renforcement de la coopération avec l'OIT et les organisations internationales. C'est pourquoi nous pensons qu'il est positif que cette collaboration se soit étendue dans différents domaines comme le Pacte mondial de l'ONU, et que la présence de l'OIT au sein de la communauté internationale se soit renforcée. J'espère que la coopération avec les institutions axées sur l'économie, comme les institutions de Bretton Woods, la CNUCED, l'OCDE ou l'OMC, pourra s'intensifier. J'espère que ces organisations pourront apporter leur contribution aux travaux de la Commission mondiale de l'OIT sur la dimension sociale de la mondialisation.

L'Autriche a toujours soutenu la création de cette commission mondiale et j'espère qu'elle contribuera à une meilleure répartition des fruits de la mondialisation.

Dans ce contexte, il convient de parler de la réforme du système général de préférences douanières de l'Union européenne opérée l'an dernier. Cette réforme a étendu les mesures d'incitation spéciales au respect des huit conventions fondamentales de l'OIT.

Je me félicite que l'OIT ait entendu l'appel de l'Assemblée générale extraordinaire de juin 2000 et créé le Forum global sur l'emploi en novembre 2001, avec l'Agenda global pour l'emploi. Cette structure, qui profite des expériences mondiales des politiques du marché du travail et qu'il faudra actualiser, offre de nouveaux schémas d'emploi répondant aux besoins nationaux. La stratégie de l'Union européenne montre que la coopération régionale, conjuguée à des plans d'action nationaux, peut améliorer la situation de l'emploi.

L'Autriche a réussi pendant le cycle conjoncturel 1997-2002, c'est-à-dire les cinq premières années de la stratégie d'emploi de l'Union européenne, à augmenter le nombre des salariés de 102 172. C'est une augmentation de 3,5 pour cent. Le taux de chômage en 2001 était de 3,6 pour cent. L'Autriche se trouvait donc à la troisième place du classement de l'Union européenne, derrière les Pays-Bas et le Luxembourg. D'après Eurostat, la moyenne de l'Union européenne en 2001 était de 7,8 pour cent. Cette année, le taux autrichien sera un peu plus élevé mais, dans le climat de reprise économique qui se dessine, nous voulons viser le plein emploi de nouveau.

Je me réjouis de l'accueil réservé aux programmes de l'OIT qui visent à promouvoir le développement des PME. Dans le domaine de la sécurité et de la santé au travail, l'OIT a aussi fait de grandes choses. Le VIH/SIDA a déclenché une crise mondiale qui menace le progrès social et économique. Je me félicite de l'engagement plus grand de l'OIT en faveur de la lutte contre le VIH/SIDA, et je suis persuadé que l'OIT pourra apporter, en tant que huitième coparrain de l'ONUSIDA, toutes ses compétences et sa connaissance du monde du travail.

En Autriche, pendant notre législature, nous avons amélioré la sécurité et la santé au travail. En 2001, le taux des accidents sur le lieu de travail a baissé de 7 pour cent et le taux d'accidents mortels de 10 pour cent par rapport à l'année précédente. L'Autriche a pratiquement le plus faible taux d'accidents du travail parmi les pays de l'Union européenne. Nous nous sommes concentrés sur ce point et avons entrepris avec nos partenaires sociaux une vaste réforme de tout le système. Le but de cette réforme est d'abaisser le nombre des accidents et d'endiguer les maladies professionnelles.

L'Autriche se trouve en bonne place pour la prévention des accidents du travail, comparée aux autres pays, et se retrouve à la deuxième place du classement européen. L'Autriche s'engage très fortement en faveur du dialogue social et du tripartisme aux niveaux national et international. Un partenariat social qui fonctionne est nécessaire si l'on veut trouver des solutions socialement viables, et en Autriche, sur la base d'un consensus, nous sommes en train de réaliser une vaste réforme qui transformera le système des indemnités de licenciement en un système mobile de fonds de prévoyance financé par les employeurs.

Mesdames et Messieurs, un meilleur monde pour les enfants en Autriche et dans le monde, cela fait partie de nos priorités. En décembre 2001, nous avons ratifié la [convention n<sup>o</sup> 182](#) sur les pires formes de travail des enfants, et nous faisons partie des Etats qui ont ratifié les huit conventions fondamentales. Il nous reste à ratifier bientôt le protocole supplémentaire à la convention des droits de l'enfant des Nations Unies, qui concerne le commerce des enfants et la prostitution et la pornographie enfantines. Le gouvernement fédéral a déjà décidé de ratifier le protocole supplémentaire concernant la participation des enfants dans les conflits armés.

Le succès formidable du programme de l'IPEC nous donne l'espoir d'un avenir meilleur pour les enfants du monde. Je suis heureux de voir que le rapport de l'Autriche en 1998 sur la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants est utilisé dans certains pays africains. Ce sujet nous intéresse tout particulièrement et nous encourageons les mesures ciblées contre le tourisme sexuel. Il convient de mentionner ici l'excellent film autrichien «Inflight video» qui a été projeté dans les vols long-courriers, et le code de bonne conduite pour le secteur touristique autrichien.

*Original anglais: M. WINN (ministre du Travail, Myanmar) –* Au nom de ma délégation, et en mon nom propre, je souhaite féliciter le Président pour son élection à l'unanimité à un poste de prestige, élection qui est bien méritée. Je suis convaincu que le Président, avec sa riche expérience, sa vision d'avenir et sa sagesse, conduira cette auguste assemblée vers le succès. Je souhaite aussi féliciter très chaleureusement le Directeur général pour le rapport qu'il a présenté à la

Conférence, et je voudrais remercier sincèrement le Conseil d'administration pour son rapport sur les activités de l'année écoulée.

Permettez-moi d'évoquer d'abord rapidement les questions techniques à l'ordre du jour de la Conférence. A cette session, la question de la promotion des coopératives sera examinée pour la deuxième fois, et nous nous félicitons de participer à son adoption sous la forme d'une recommandation.

Parmi les autres questions techniques que je voudrais souligner se trouve le point sur le travail décent et l'économie informelle. Dans les pays en développement, en particulier les moins développés, le secteur économique informel, imperceptiblement, s'est peu à peu développé et étendu. Ce secteur peut ouvrir d'immenses possibilités de travail indépendant. Depuis des années, il fonctionne de façon presque indépendante, sans que l'on s'y intéresse beaucoup. Nous nous réjouissons que l'OIT s'y intéresse désormais.

De plus, le point concernant le retrait des recommandations dépassées est une initiative louable. En effet, nous vivons dans un monde en mutation, en croissance et en progrès constants. Il est donc parfaitement naturel que certaines des conventions et recommandations qui ne correspondent plus à la situation actuelle soient revues et que l'on se demande si elles sont toujours valables.

Permettez-moi de saisir cette occasion pour informer cette auguste assemblée des efforts que mon gouvernement déploie pour résoudre une question que nous examinons depuis longtemps, et qui préoccupe le Myanmar et l'OIT. Le Myanmar a fait la preuve de sa volonté politique de mettre un terme au travail forcé en coopérant avec le BIT de façon cohérente. A ce propos, quatre missions de coopération technique du BIT se sont rendues au Myanmar depuis 2000. Outre ces missions de coopération technique, la preuve la plus manifeste de cet esprit de coopération a été faite lorsque nous avons accueilli la Mission de haut niveau dirigée par M. Ninian Stephen, ancien gouverneur général de l'Australie.

Cette mission est restée trois semaines au Myanmar et, dans son rapport, elle a reconnu la pleine coopération des autorités du Myanmar et la liberté d'accès et de mouvement dont elle a joui au cours de son séjour. Lorsque la mission s'est rendue au Myanmar, des mesures administratives et législatives avaient déjà été prises. Le mécanisme de supervision, c'est-à-dire la Commission de supervision du ministère du Travail et la commission chargée de l'application de la [convention n° 29](#) de l'OIT fonctionnaient déjà, conformément à leurs mandats respectifs, et la Mission de haut niveau a pu constater directement les mesures approfondies que nous avons prises pour abolir le travail forcé au Myanmar.

A la fin de sa visite, la Mission de haut niveau a recommandé au Conseil d'administration, entre autres, que l'OIT soit présente au Myanmar. J'ai le plaisir d'informer l'auguste assemblée que le Myanmar et l'OIT ont conclu un protocole d'entente en vue de la nomination d'un fonctionnaire de liaison du BIT. Il s'agit là d'un grand pas en avant. C'est une nouvelle preuve de notre attitude positive et constructive dans cette quête de coopération continue avec l'OIT.

Le Myanmar a fait tout ce qui était en son pouvoir pour mettre en œuvre la [convention n° 29](#) de l'OIT, et je souhaite réaffirmer devant cette assemblée notre volonté politique d'éliminer le travail forcé et de co-

opérer le plus possible avec le BIT. A notre humble avis, ces efforts positifs devraient être reconnus. Nous souhaitons que l'OIT et ses mandants voient notre situation afin que soient levées les sanctions imposées au Myanmar au titre de l'article 33 de la Constitution de l'OIT.

En conclusion, je souhaite demander une nouvelle fois que les mesures sans précédent prises par l'OIT à l'encontre d'un Etat Membre soient levées dès que possible. Cela permettrait au Myanmar, Membre de longue date de l'OIT, de retrouver son statut originel et de jouir pleinement de ses droits constitutionnels.

Nous espérons que l'OIT et ses Membres coopéreront dans cette entreprise cruciale et auront une attitude positive envers le Myanmar.

*Original arabe: M. AL-AYYAR (ministre de l'Electricité et des Eaux, Ministre des Affaires sociales et du Travail, Koweït) – Au nom de Dieu, Clément et Miséricordieux. Que la paix et la miséricorde de Dieu soit avec vous.*

C'est pour moi un plaisir de participer à cette session dont nous espérons qu'elle va nous permettre, en tant que partenaires sociaux, de nous acquitter de la tâche qui nous est dévolue en vue de réaliser les objectifs de l'Organisation internationale du Travail prévus par sa Constitution de 1919 et réaffirmés par la Déclaration de Philadelphie.

Permettez-moi à cette occasion de remercier le Directeur général pour le rapport qu'il a établi concernant la troisième catégorie de principes dans le cadre du suivi de la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail et qui porte sur l'élimination du travail des enfants. Le rapport comporte des informations importantes sur le problème du travail des enfants qui touche environ 200 millions d'enfants dont la plupart sont dans les pays en développement, en raison des conditions de vie difficiles et de la pauvreté.

Le travail des enfants est un défi qui est, à nos yeux, humanitaire et moral et qui requiert une action ferme et immédiate car les enfants qui travaillent à un âge précoce sont privés de leurs plus belles années. Ils n'ont pas accès à l'éducation de base et ne peuvent pas acquérir de compétences et c'est pourquoi leur épanouissement social et psychologique en pâtit.

Certes, nous avons récemment pris conscience de la gravité de ce problème et de la nécessité d'y faire face dans les plus brefs délais. Il n'en demeure pas moins que l'Organisation internationale du Travail, forte de ses institutions, doit redoubler d'efforts pour prêter son concours à ceux qui en ont besoin pour enrayer la pauvreté grâce à des programmes et des projets qui bénéficieraient aux pays les moins avancés. Cela leur permettrait d'accroître leurs ressources et leurs capacités d'assurer la protection des enfants, afin de répondre aux efforts de l'Organisation ayant abouti à l'adoption de la convention ([n° 138](#)) sur l'âge minimum, 1973, et de la convention ([n° 182](#)) sur les pires formes de travail des enfants, 1999.

Le gouvernement du Koweït accorde une importance particulière au travail des enfants. Nous avons adopté de nouvelles lois basées sur les préceptes de l'Islam et sur notre Constitution de 1962. Citons, parmi les réalisations les plus importantes la signature de la Déclaration sur les droits de l'enfant de 1990 et la ratification de la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant de 1989; la ratification des conventions ([n° 138](#)) sur l'âge minimum, 1973, et ([n° 182](#))

sur les pires formes de travail des enfants, 1999, de l'Organisation internationale du Travail ; la promulgation de nouvelles lois interdisant l'emploi des enfants de moins de 18 ans, s'appliquant aussi bien aux citoyens koweïtiens qu'aux ressortissants étrangers qui travaillent dans notre pays.

Au Koweït, nous n'avons, dans aucun secteur économique, de problèmes concernant le travail des enfants, car les familles bénéficient d'un niveau de vie élevé et l'Etat fournit des allocations aux familles qui en ont besoin, afin de leur assurer un niveau de vie décent.

Les enfants ont droit à l'enseignement de base jusqu'à l'âge de 14 ans. L'Etat assure aussi bien aux filles qu'aux garçons l'enseignement universitaire gratuit.

L'Etat fournit la protection et les soins médicaux préventifs et curatifs aux enfants et aux mères, tout au long de leur vie, ce qui a permis de faire baisser le taux de mortalité infantile.

Les enfants ayant des besoins particuliers, tels que les orphelins, les handicapés, les enfants de parents inconnus, les mineurs délinquants et les enfants de prisonniers, bénéficient d'une protection psychologique, sociale et médicale.

Je me dois de mentionner le sort douloureux réservé aux enfants de la Palestine et à leurs familles qui sont victimes de l'encerclement, des assassinats et des arrestations et dont les maisons sont détruites, et qui sont privés de leurs droits les plus fondamentaux, sous l'occupation israélienne qui pratique un terrorisme d'Etat qui fait fi du droit international.

Le Koweït a lui aussi fait l'objet de pratiques inhumaines. On est sans nouvelles de 600 prisonniers koweïtiens qui se trouvent en Iraq, parmi lesquels des enfants qui sont privés de leurs parents, des soins médicaux et de l'éducation, sans compter la souffrance quotidienne qui est la leur et celle de leurs familles depuis onze ans. C'est pourquoi nous en appelons à la communauté internationale pour qu'elle soutienne nos revendications légitimes de libérer ces prisonniers. Nous espérons que cela se fera dans un proche avenir.

En conclusion, je prie Dieu pour que nous puissions, en tant que gouvernements, employeurs et travailleurs, réaliser les nobles objectifs qui sont ceux de l'Organisation pour un avenir sans travail des enfants afin que ces derniers puissent recouvrer leurs droits les plus essentiels et qu'ils puissent avoir accès à l'éducation, aux soins de santé et à la nourriture et soient ainsi protégés de l'exploitation sous toutes ses formes.

*Original russe: M<sup>me</sup> KARAGOUSOVA (ministre du Travail et de la Protection sociale, Kazakhstan) – Permettez-moi, au nom de la République du Kazakhstan, de saluer les participants à cette session et de nous souhaiter à nous tous une coopération féconde pour la réalisation des objectifs stratégiques dans le domaine des relations de travail et du bien-être social, de féliciter le Président à l'occasion de son élection à ce poste et de lui souhaiter le maximum de succès.*

La délégation du Kazakhstan voudrait avant tout saluer les décisions de l'OIT concernant l'étude des aspects sociaux de la mondialisation et l'élaboration de mesures pour en prévenir les conséquences, notamment dans le domaine de l'emploi. C'est particulièrement important pour les pays en transition où se posent et se poseront avec acuité les problèmes de l'emploi, de la compétitivité de la main-d'œuvre natio-

nale, du développement, du marché national du travail et de l'élaboration de mécanismes pour adapter les systèmes de protection sociale aux exigences internationales.

Le Kazakhstan, conscient de l'importance de ces problèmes, œuvre activement dans ce sens, et nous remercions l'OIT d'avoir choisi notre pays comme l'une des régions où sera mis en œuvre le projet pilote sur le «Travail décent». Nous comprenons également notre responsabilité dans la solution de ces problèmes car le chômage, la pauvreté, la faible protection sociale favorisent diverses manifestations d'extrémisme et de terrorisme, et déstabilisent le socle social.

Le Chef de l'Etat, Nazarbayev, et le gouvernement font beaucoup pour développer les relations internationales et parvenir à une politique sociale pondérée, dont l'une des réalisations est que le Kazakhstan, depuis son indépendance, jouit d'une stabilité politique et sociale. Cela ne veut pas dire que nous n'avons pas de problèmes, il y en a plus qu'assez, mais avec l'OIT nous cherchons à en aborder le règlement de façon constructive.

Ainsi, le rapport de l'OIT sur le travail décent a été stimulant pour la suite des travaux visant à perfectionner la normalisation des relations entre employeurs et travailleurs.

Dès cette année, la loi sur le travail sera amendée pour préciser les garanties de travail et définira les principaux systèmes d'incitation à régulariser les relations de travail. On en trouvera la pleine expression dans le nouveau Code du travail que nous mettrons en chantier dès 2003.

Autre problème de grande actualité pour nous, l'élimination des pires formes de travail des enfants, qui se sont considérablement accentuées avec l'intensification des processus de migration au Kazakhstan. Une enquête spéciale a été effectuée chez nous dans le cadre du Programme international pour l'abolition du travail des enfants, dont les résultats nous ont incités à agir énergiquement.

Dans le cadre des efforts internationaux visant à élargir sa plate-forme juridique, le Kazakhstan a adhéré à la Convention de l'ONU de 1989 sur les droits de l'enfant et a ratifié l'une des conventions fondamentales de l'OIT, à savoir la convention sur l'âge minimum.

Nous avons préparé et communiqué au Conseil d'administration un document national sur la mise en œuvre de la Déclaration en ce qui concerne l'adoption de mesures efficaces pour éradiquer les pires formes de travail des enfants au Kazakhstan. Le travail d'identification et d'élimination des pires formes de travail des enfants est effectué par les organismes de l'éducation, de la santé publique, par les représentants des employeurs et des syndicats, et par les organes chargés de faire respecter les lois. A cet égard, le rapport global sur le travail des enfants tient une place importante et nous incite à rechercher encore plus d'efficacité en systématisant notre action visant à l'éradication du travail des enfants.

Notre avenir dépend de ce que deviendront nos enfants. Aussi, le gouvernement continuera-t-il à œuvrer pour le développement général des enfants et à les protéger contre la violence, en créant les conditions requises pour leur évolution physique, morale et psychologique.

Très prochainement, nous allons ratifier la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999, qui a été soumise au Parlement de la

République du Kazakhstan. Beaucoup de choses dépendront aussi d'une coopération internationale féconde. Ce n'est qu'en conjuguant nos efforts que nous pouvons assurer un avenir stable à nos enfants, sans violence ni exploitation.

*Original anglais: M. MARSH (conseiller technique et délégué suppléant des employeurs, Nouvelle-Zélande)* – Cette année, le rapport du Directeur général nous donne pour la première fois une orientation stratégique pour le programme de l'OIT, 2000-01. Nous y trouvons des exemples de l'aide fournie par l'OIT, une présentation des activités transsectorielles et des rapports d'activités régionales, qui illustrent la capacité de l'OIT à faire la différence dans le monde du travail. L'étendue du travail de l'OIT est remarquable, qui plus est étant donné la diversité des races, des cultures et des stades de développement économique dans les pays Membres. Cependant, c'est cette diversité même qui pose un problème lorsqu'il s'agit d'élaborer de nouvelles conventions et de nouvelles recommandations. Nous continuons à nous demander si certains participants à la Conférence impliqués dans la rédaction des instruments se rendent vraiment compte de la nécessité de prendre en considération la diversité des situations que l'on peut rencontrer dans chacun des pays.

Depuis quelques années, la délégation des employeurs de Nouvelle-Zélande est de plus en plus consciente du fait que les solutions uniques ne sont pas valables dans le temps. Chaque pays a sa manière de faire les nombreuses actions de l'OIT menées sur le terrain. Malheureusement, les conventions, les recommandations et les protocoles sont trop souvent élaborés à partir d'une approche unique. La convention (n° 183) sur la protection de la maternité, 2000, en vigueur depuis février dernier, en est un bon exemple. Cette convention adoptée par la CIT en 2000 n'a été ratifiée que par trois pays. L'un d'entre eux, la Bulgarie, avait signé la convention initiale de 1919 (n° 3), alors que l'Italie avait signé la version révisée de 1952 (n° 103). Un seul pays, la Slovaquie, est nouveau signataire. Ceci contraste avec le nombre de pays qui ont ratifié la convention sur le travail des enfants adoptée en 1999 et entrée en vigueur l'année suivante. Les dernières statistiques indiquent 124 ratifications pour cette convention.

Pourquoi une convention est-elle un succès et une autre un échec? La réponse est que certaines sont contraignantes. La convention sur la protection de la maternité n'a eu l'effet escompté par les employeurs qui avaient demandé sa révision car elle était encore plus contraignante que la convention qu'elle remplaçait. Mais les contraintes ne résident pas seulement dans le choix des mêmes d'une convention donnée. Il y a toujours le risque qu'une plainte soit déposée à la Commission d'experts et que ceux-ci sollicitent le texte de la convention, en dégageant des exigences qui n'y étaient pas auparavant. Par exemple, la décision du Comité de la liberté syndicale d'exiger que, conformément à la convention n° 87, les grèves, organisées pour raison économique ou sociale, doivent être considérées comme légales, même si l'employeur n'a aucun contrôle sur ce type de grève. Ce point freine la ratification. C'est la pierre d'achoppement qui empêche la Nouvelle-Zélande de progresser.

L'an prochain, l'OIT examinera les conventions qui traitent des questions de santé et de sécurité au travail. Nous nous félicitons de cette approche intégrée

mais n'est pas seulement de normes qu'il s'agit, il faut examiner toutes les actions dont l'OIT peut disposer, y compris la recherche et la coopération technique, et décider quelle est la solution la plus appropriée. Revenons à présent aux objectifs stratégiques présentés dans le rapport du Directeur général, notamment la promotion des droits au travail et la création d'un plus grand nombre de possibilités d'emploi.

Rien ne peut remplacer une bonne gouvernance et des politiques fiscales et macroéconomiques saines si on veut créer et favoriser un emploi durable. Cela ne veut pas dire qu'il faille sacrifier les buts sociaux à l'efficacité économique. Il faut accepter le fait qu'il n'existe pas une réponse seule et unique, il est essentiel que chaque pays adopte sa propre stratégie politique intégrée, qui se concentre sur la création d'emplois, j'insiste sur ce point.

En outre, pour que la création d'emplois soit réussie, il faut encourager la participation des gouvernements et du secteur privé. Les gouvernements doivent adopter des politiques qui encouragent les compétences entrepreneuriales et l'investissement et permettent au marché de fonctionner de manière efficace. En ce qui concerne le secteur privé, les emplois ne peuvent véritablement se créer que dans un climat économique favorable.

Cette approche qui tient compte des conditions spécifiques à chacun des pays, est maintenant largement acceptée par les pays souhaitant mettre en œuvre leur propre concept de travail décent. Nous félicitons donc l'OIT d'avoir reconnu la nécessité fondamentale d'utiliser une telle approche intégrée, non seulement dans l'établissement de ses propres objectifs stratégiques, mais aussi dans la préparation de son activité normative.

*Original chinois: M. XU (délégué des travailleurs, Chine)* – Je voudrais féliciter très sincèrement le Président pour son élection à la présidence de cette Conférence et je voudrais également féliciter les trois Vice-présidents. Je suis convaincu que sous sa direction éclairée, cette Conférence sera couronnée de succès.

Le Directeur général, dans le rapport soumis à la Conférence, a passé en revue les activités de l'OIT au cours du premier biennium de ce siècle. Il a présenté les premiers progrès obtenus par l'OIT dans la mise en œuvre du concept du travail décent et a réaffirmé ses efforts dans la promotion de l'emploi, la réduction de la pauvreté et la défense du progrès social. C'est pourquoi nous le remercions des efforts entrepris.

La mondialisation économique a joué un rôle positif certain dans le développement économique mondial. Cependant, les chances offertes sont réparties injustement et inégalement. Les pays développés sont les principaux bénéficiaires de la mondialisation économique tandis que les pays en développement n'en obtiennent pas leur juste part. Le fossé entre le Nord et le Sud se creuse de plus en plus. Afin de combler ce fossé, d'atténuer les conséquences négatives de la mondialisation et de progresser ensemble, les pays développés devraient prendre des mesures concrètes afin d'aider les pays en développement à accélérer leur croissance économique et leurs progrès sociaux.

La mondialisation économique a de plus en plus de répercussions sur les relations du travail dans différents pays. L'OIT doit accorder une plus grande importance au rôle irremplaçable des syndicats dans le monde du travail, renforcer la coopération techni-

que avec les organisations syndicales de plusieurs pays, notamment les pays en développement, renforcer les capacités des syndicats, développer l'éducation et la formation des travailleurs, améliorer constamment le mécanisme tripartite et promouvoir le dialogue social afin de donner une plus grande place aux syndicats.

Avec le développement d'une économie socialiste de marché en Chine, les relations économiques et de travail en Chine ont été bouleversées. L'adhésion à l'OMC a rendu ces relations plus complexes. Dans ce nouveau contexte, les syndicats chinois voient leur mission fondamentale dans la sauvegarde des droits et intérêts légitimes des travailleurs, s'efforcent d'organiser les travailleurs dans les entreprises privées, favorisent le système de négociations collectives et d'accords collectifs et améliorent la participation des travailleurs à la supervision et la gestion de leur lieu de travail, par le biais du Congrès des travailleurs. En 2001, un mécanisme de consultation nationale tripartite a été mis en place en Chine, permettant ainsi aux syndicats d'être plus à même de participer au processus décisionnel économique et social.

Dans le monde d'aujourd'hui, le problème le plus grave et le plus pressant est la pauvreté et le chômage. Les syndicats chinois se préoccupent plus que jamais de l'emploi des travailleurs et de la sécurité sociale. Nous participerons activement au Forum sur l'emploi en Chine qui sera organisé conjointement par l'OIT et les partenaires sociaux à Beijing au mois d'octobre de cette année. Il s'agit de promouvoir activement le réemploi des travailleurs licenciés et d'utiliser au mieux nos avantages afin d'aider les licenciés et les chômeurs à satisfaire leurs besoins fondamentaux et à trouver de nouveaux emplois. En même temps, nous exhortons le gouvernement à accélérer la formation d'un système de sécurité sociale et d'un système juridique approprié.

En conclusion, nous espérons que l'OIT contribuera davantage à la noble cause de la promotion de l'emploi, à l'éradication de la pauvreté, à la protection des droits fondamentaux des travailleurs et à la création d'un monde de travail décent pour tous.

*Original anglais: M<sup>me</sup> STO. TOMAS (secrétaire d'Etat au Travail et à l'Emploi, Philippines) – Il y a de cela deux jours, le 12 juin 2002, l'Organisation internationale du Travail a célébré la première Journée mondiale contre le travail des enfants. Il y a plus de cent ans, le 12 juin 1896, les Philippines ont déclaré leur indépendance et affirmé leurs droits en tant que nation souveraine. Ces deux dates sont liées, pas seulement par une coïncidence du calendrier, mais également par un objectif commun: le souhait de se délivrer d'une oppression. Les statistiques sont suffisamment claires. En effet, on peut lire dans le rapport global de l'OIT, tout à fait impressionnant, intitulé *Un avenir sans travail des enfants*, qu'un enfant sur six, âgé de 5 à 17 ans, soit 246 millions d'enfants, est impliqué dans le travail des enfants; qu'un enfant sur huit, environ 179 millions, est exposé aux pires formes de travail des enfants; que 111 millions d'enfants sont impliqués dans des travaux dangereux et que 59 millions d'enfants âgés de 15 à 17 ans se trouvent dans la même situation. Sur un nombre total, 8,4 millions d'enfants sont victimes de l'esclavage, de la traite, de la prostitution, des conflits armés et se trouvent dans d'autres situations tout à fait inacceptables. Ce qui me paraît le plus choquant c'est que*

plus de la moitié, en réalité 60 pour cent de ces personnes en danger, se trouvent dans ma région du monde, la région Asie-Pacifique. Mon propre pays représente environ trois millions de ce total. Le travail des enfants est un état d'oppression dont nous devrions tous nous délivrer. Mais comment se délivrer de quelque chose d'aussi répandu, qui a longtemps été considéré avec indifférence et négligence?

Aux Philippines, nous avons pris un certain nombre de mesures.

Nous avons intégré la lutte contre le travail des enfants dans presque tous les programmes du gouvernement. Dans les zones géographiques défavorisées, nous avons mis en place des zones sans pauvreté où la convergence entre les services du gouvernement et l'aide du secteur privé vise à accélérer la croissance de la communauté et à encourager l'autosuffisance. Outre les indicateurs habituels de croissance, un élément révélateur pour mesurer le succès est le nombre d'enfants qui reviennent à l'école parce que leurs parents sont devenus plus productifs, car ils ont pu améliorer leurs compétences et ainsi bénéficier de meilleurs revenus. Le système public d'éducation, qui jusqu'ici n'appliquait pas des sanctions disciplinaires, a été incité à accepter tous les enfants, particulièrement ceux n'étant pas en mesure de se payer les frais de scolarité obligatoires, les uniformes et autres frais traditionnels.

Nos institutions chargées de l'application des lois, en coordination avec le Département du travail et de l'emploi, le Département de l'état social et du développement, surveillent régulièrement les aéroports, les gares routières et les ports pour vérifier la circulation des jeunes vers les centres urbains ou vers des plantations où ils sont amenés à travailler. Cela fait partie des mesures préventives qui ont été prises par le mouvement *Save the children*, ou *Sagip-Bata* dans le dialecte local. Lorsque des enfants ont déjà été attirés ou recrutés en tant que travailleurs invisibles, ils sont secourus et placés dans des institutions avant d'être finalement renvoyés dans leurs familles, avec des soins et un suivi.

Nous avons demandé la coopération de tous les secteurs, particulièrement celle des partenaires sociaux pour le travail dans la gestion, afin d'atténuer la menace sociale. Des groupes d'employeurs ont donné des récompenses à des entreprises respectant les enfants ayant adopté des politiques, afin d'abolir le travail des enfants dans leurs établissements et où les parents employés dans ces établissements bénéficient de politiques leur permettant de mieux s'occuper de leurs enfants. Les organisations de travailleurs dans le secteur du tourisme ont défini le profil des enfants travailleurs qui sert de référence dans le cadre des négociations collectives, ainsi que pour la mobilisation et l'éducation de la main-d'œuvre. Etant donné que les représentants des employeurs et des travailleurs prendront la parole aujourd'hui, je leur laisserai le soin de parler de leurs initiatives.

Nous nous sommes engagés dans le Programme international pour l'abolition du travail des enfants, avec un calendrier de durée déterminée, afin de trouver des indicateurs de résultats en se fondant sur un plan élaboré par les principaux partenaires. En ciblant les enfants et en identifiant les pires formes de travail des enfants, les interventions sont mieux ciblées et les progrès sur la durée sont plus facilement suivis. Afin de renforcer ces actions, nous avons très rapidement ratifié la convention (n° 138) sur l'âge mi-

nimum, 1973, et la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999.

Voilà certaines des actions que nous avons menées. Nous cherchons d'autres possibilités qui pourraient avoir fonctionné ailleurs, et c'est pourquoi nous avons écouté avec beaucoup d'intérêt les débats sur le rapport du Directeur général. Mais une question demeure ouverte: est-ce que ces initiatives suffissent?

Probablement, non. Mais nous poursuivrons nos efforts tant que ce problème demeurera. En effet, la liberté, qu'il s'agisse de se délivrer de l'exploitation ou de lutter pour l'indépendance nationale, ne se conquiert pas en un instant. Ce n'est pas quelque chose que l'on nous donne. Il faut la mériter, on y parvient en luttant contre la négligence, l'indifférence et très souvent contre l'envie et le mal qui demeurent dans le cœur de certaines femmes et de certains hommes.

Nous avons l'intention de gagner ce combat contre le travail des enfants, car il est plus facile de faire campagne pour un avenir sans travail des enfants que d'imaginer un avenir sans enfant. Nous ne pouvons pas laisser le travail des enfants priver les générations futures de leurs rêves, en les forçant à devenir adultes avant l'heure. Aujourd'hui, dans cette même Conférence, nous abordons la question du secteur informel qui est croissant. L'évolution de la technologie a entraîné des changements au niveau des économies et des structures professionnelles de nos pays. Etant donné que la modernisation ne peut se faire rapidement, le secteur informel aura tendance à s'étendre et à aggraver la situation du travail des enfants. Lorsque les parents perdent leur emploi, les enfants peuvent être poussés vers cet écueil parce qu'ils ne sont pas suffisamment formés ou parce qu'ils sont jeunes. Ils risquent alors de se retrouver dans des emplois sales, dangereux ou dégradants.

Un avenir sans travail des enfants nous assure que l'humanité vivra sous sa forme la plus noble, dans un monde où les enfants sont notre avenir.

Votre élection, Monsieur le Président, ainsi que la longue tradition suisse de protection et de respect des moins favorisés et le rôle de M. Somavia me donnent confiance. J'espère que le chemin qui nous mènera vers tous ces objectifs sera court et fructueux.

*Original anglais: M. MARONI (ministre du Travail et des Affaires sociales, Italie) – Tout d'abord, permettez-moi de réaffirmer l'appui entier du Gouvernement italien aux activités du BIT et au travail accompli par son Directeur général, M. Juan Somavia, dans le domaine de la promotion et du respect des droits fondamentaux au travail.*

Le gouvernement italien réaffirme son intérêt et son appui entier à l'activité normative de l'Organisation. Aujourd'hui, l'Italie a ratifié 108 conventions, dont 90 sont encore en vigueur, et elle achève la procédure de ratification de la convention (n° 167) sur la sécurité et la santé dans la construction, 1988, et de la convention (n° 164) sur la protection de la santé et les soins médicaux (gens de mer), 1987.

Il y a deux jours, nous avons discuté, lors d'une session spéciale de la Conférence, du Rapport global de l'OIT sur l'élimination effective du travail des enfants. L'Italie a déjà exprimé sa position sur ce point. A l'occasion de la Journée mondiale de lutte contre le travail des enfants, le 12 juin, nous avons organisé avec succès à Rome, en coopération avec le bureau local de l'OIT, une manifestation qui illustre les premiers résultats d'un travail de recherche commandé

par le gouvernement italien à l'OIT et au bureau italien des statistiques (ISTAT) sur le travail des enfants en Italie.

Or ce travail montre que la situation dans mon pays est bien meilleure que ne l'indique le rapport de l'OIT. Les chiffres sont bien différents de ceux du rapport, qui repose malheureusement sur l'estimation officielle faite par une organisation syndicale italienne, estimation qui n'a pas été confirmée par aucune institution officielle.

Permettez-moi à cet égard d'exprimer l'appui entier de mon gouvernement aux efforts consentis par l'OIT dans le cadre de l'élimination du travail des enfants par le biais des programmes et des projets régionaux, et de mettre l'accent à cet égard sur la participation précieuse de la société civile et des partenaires sociaux.

L'Italie soutient l'action de la Commission de la Conférence sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, questions qui sont au cœur des priorités de mon gouvernement. Nous appuyons donc tous les efforts consentis à l'échelle nationale ou régionale, qui visent à prévenir et à diminuer les accidents du travail.

Pour la première fois l'an dernier, l'OIT a abordé la question de la sécurité sociale dans une optique mondiale. Pleinement consciente des fortes différences existant entre les régimes de sécurité sociale dans le monde, l'Italie n'en demeure pas moins convaincue de l'utilité de lancer un débat qui serait le point de départ d'une campagne visant à sensibiliser l'opinion publique au rôle joué par la sécurité sociale pour les citoyens et les travailleurs.

L'Italie attache une grande importance aux programmes de coopération technique, outils nécessaires à la réalisation des objectifs stratégiques de l'Organisation. Nous pensons que la coopération technique se doit de répondre à la tâche que s'est assignée l'OIT, à savoir la promotion des concepts du travail décent.

Preuve tangible de son appui à la stratégie relative au travail décent: l'Italie a confirmé l'année dernière sa contribution volontaire à l'OIT pour l'année 2002. En outre, nous avons pris des initiatives multi-bilatérales et avons poursuivi les activités de formation relatives au travail décent menées dans le cadre d'un fond d'affectation spéciale appelé UNIVERSITAS.

Afin de renforcer l'efficacité de notre coopération avec l'OIT et d'assurer la cohérence des programmes de coopération technique, nous serions désireux de collaborer avec l'OIT de manière plus structurée par le biais de consultations tripartites régulières et par la conclusion éventuelle d'un accord-cadre.

L'Italie continue à appuyer le Centre international de formation de l'OIT, qui est situé dans la ville italienne de Turin, par le biais de sa participation annuelle au budget ordinaire du Centre et par celui du cofinancement des activités de formation. Ces contributions pour l'année 2001 atteignent 12,5 millions de dollars, soit environ le tiers du budget total du Centre.

J'ai le plaisir de vous annoncer que, grâce à une contribution financière considérable des autorités locales, le Centre va être à même de moderniser ses structures pour pouvoir remplir le rôle croissant qu'il sera amené à jouer dans le cadre du programme relatif au travail décent. Nous appuyons l'intégration totale du Centre de Turin dans l'action de l'OIT. A nos yeux, chaque programme de l'OIT devrait contribuer à renforcer les ressources financières et humaines du

Centre de Turin, de façon à tirer pleinement avantage de ses moyens de formation.

Permettez-moi de vous rappeler, en conclusion, que la première réunion internationale à laquelle j'ai assisté en tant que ministre italien du Travail et des Affaires sociales a été la session de l'an dernier de cette Conférence internationale. C'était là une preuve que voulait donner le nouveau gouvernement italien, dès le départ, de sa considération pour le BIT, son Conseil d'administration et son Directeur général. Je tiens à affirmer que cette considération ne faiblira pas. Permettez-moi à nouveau de réaffirmer notre profonde volonté politique d'enrichir et de renforcer notre coopération avec l'OIT.

*(M. Rampak prend place au fauteuil présidentiel.)*

*Original anglais: M<sup>me</sup> PONCINI (représentante, Fédération internationale des femmes diplômées des universités) –* Je souhaite remercier le Président et le féliciter chaleureusement, ainsi que les Vice-présidents, pour leur élection à la tête de cette Conférence au nom de la Fédération internationale des femmes diplômées des universités, de la Fédération internationale des femmes de carrières libérales et commerciales, de Zonta International, du Conseil international des femmes, de Soroptimist International, et en mon nom propre en tant que présidente du Comité d'ONG sur la condition de la femme qui réunit plus de 60 ONG et qui est basé à Genève.

Nous félicitons le Directeur général de son rapport sur l'exécution du programme de l'OIT que nous avons trouvé novateur, audacieux et éloquent. Le fait qu'il soit articulé autour d'indicateurs, de cibles et de résultats nous permet d'avoir un aperçu clair de la quantité et de la qualité des activités entreprises. Nous sommes particulièrement heureuses de ce que l'OIT soit la première institution des Nations Unies à se lancer dans un audit global sur l'égalité entre les hommes et les femmes. Cet audit fera date et permettra de définir les carences et les progrès réalisés dans le respect des droits fondamentaux des femmes et l'égalité entre les sexes. Il permettra aussi de prendre les mesures provisoires préconisées dans la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et dans le pacte relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. Cependant, le rapport ne met pas en relief les efforts importants déployés par ses propres services techniques internes, tels que SECTOR, qui intègrent automatiquement la question de l'égalité hommes-femmes dans leur planification et particulièrement celle des réunions techniques. Ces efforts devraient être coordonnés au niveau politique pour qu'ils soient cohérents au sein de l'OIT et au niveau des mandants.

Nous proposons que, dans le but de rendre ces efforts durablement plus efficaces, pour faire progresser la condition des femmes afin qu'elles aient des chances égales, il faut qu'ils soient sous-tendus par une dynamique et une vision à long terme. Nous entendons par là qu'il faut examiner de plus près les causes indirectes contre lesquelles il a pendant longtemps été difficile de lutter, parce qu'elles étaient invisibles, comme par exemple, les mentalités, les comportements, les traditions culturelles, les barrières institutionnelles, les paradigmes liés au sexe et tous les modèles qui empêchent les femmes de faire entendre leur voix et de participer aux processus de prise de décisions.

C'est une vision qui ne doit pas seulement concerner les «tendances à la mode», mais se focaliser sur celles qui changent la nature du travail lui-même et l'ensemble du processus de mondialisation. Les développements technologiques doivent retenir notre attention. La robotique, notamment, car elle prend une place de plus en plus importante dans le secteur manufacturier et tend à remplacer la main-d'œuvre. Or cette main-d'œuvre est essentiellement constituée de femmes sans éducation ni qualifications, qui se trouvent refoulées vers le secteur informel de l'économie où elles n'ont pas accès à un travail décent et ne bénéficient d'aucune protection sociale.

Nous reconnaissons que certaines femmes, parce qu'elles étaient éduquées et possédaient des qualifications, ont pu s'intégrer sur le marché du travail de la nouvelle économie, soit comme travailleuses indépendantes, soit à la tête de micro-entreprises, mais il s'agit là d'une minorité de femmes.

Nous félicitons l'OIT d'avoir pris l'initiative d'inscrire à l'ordre du jour cette année, l'économie informelle et nous la remercions de nous avoir permis d'organiser un panel tripartite informel pour traiter du rôle et de la position des femmes dans ce secteur. Cette réunion a eu beaucoup de succès et nous a permis d'avoir une vision globale des principaux problèmes. L'une des constatations les plus alarmantes est que les enfants constituent la majeure partie de la main-d'œuvre dans ce secteur, plus particulièrement des fillettes qui, bien plus fréquemment que les garçons, ne peuvent aller à l'école.

Il s'ensuit que toutes sortes d'employeurs ont tendance à recourir à la main-d'œuvre infantile, ce qui crée un cercle vicieux, exacerbant le chômage des adultes.

Enfin, permettez-moi de rappeler qu'il y a 83 ans, lorsque l'OIT a été fondée, les femmes ne représentaient qu'une minorité de la population active dans un nombre limité de secteurs tels que l'agriculture, le textile, les soins infirmiers et l'enseignement. L'article 3 de la Constitution devait être un outil permettant aux femmes de participer aux conférences et aux réunions de l'OIT. Mais aujourd'hui, les femmes représentent plus de la moitié de la population active, plus particulièrement dans le secteur informel et contribuent de manière importante à la création d'emplois.

Par conséquent, cette disposition facultative est obsolète et limite la participation des femmes à tous les niveaux du processus de prise de décisions et plus particulièrement au niveau politique. Les organisations des femmes qui travaillent avec l'OIT depuis sa fondation demandent instamment aux Etats Membres de réviser l'article 3 de la Constitution qui stipule que ce n'est que «*quand* des questions intéressant spécialement les femmes doivent venir en discussion» qu'une des personnes désignées doit être une femme. C'est là une précision lourde de sens.

*Original anglais: M. SAMARASINGHE (ministre de l'Emploi et du Travail, Sri Lanka) –* J'ai le plaisir d'informer cette auguste assemblée que le gouvernement nouvellement élu sous la direction du Premier ministre, M. Ranil Wickremasinghe, a présenté un projet conforme aux grandes orientations de l'OIT, et en particulier à l'Agenda du travail décent. Notre stratégie de développement est, elle aussi, axée sur la création d'emplois de qualité. C'est pourquoi le mandat de mon ministère a été élargi et englobe désormais à la foi le travail et l'emploi.

Pour exécuter le projet du nouveau gouvernement, nous avons décidé d'élaborer une politique nationale de l'emploi. Afin d'avoir une vision plus large et d'obtenir l'adhésion de toutes les parties concernées, nous avons créé un comité consultatif tripartite et mis en place un site Web qui favorise la participation de la population et la transparence de notre action. Grâce à l'engagement de tous, nous avons pu achever en très peu de temps le projet de politique nationale de l'emploi.

La volonté de constituer une main-d'œuvre employable et compétitive sur le marché national et international a présidé à l'élaboration de cette politique nationale d'emploi, dont les principales composantes sont: l'organisation de la main-d'œuvre, l'éducation, l'enseignement des langues, la formation tout au long de la vie, la formation des travailleurs migrants potentiels en fonction de la demande, la promotion des PME et le travail indépendant pour le développement rural durable, l'égalité des chances pour toutes les couches de la société, le renforcement du tripartisme par la création de partenariats et la création d'un système convivial d'offres et de recherche d'emplois. Dans l'ensemble, ce projet de politique nationale de l'emploi ressemble beaucoup à l'Agenda global 2001 pour l'emploi de l'OIT, et par conséquent nous espérons travailler avec l'OIT dans la mise en œuvre de cette politique.

Notre gouvernement est conscient que, pour favoriser le développement, les politiques sociales et économiques doivent être cohérentes. Le rapport du Directeur général montre que nous sommes presque parvenus à la ratification universelle de huit conventions fondamentales. Le Sri Lanka en a déjà ratifié sept au cours du biennium 2000-01, les deux conventions fondamentales sur le travail des enfants au cours de la période biennale 2000-01. La législation permettant la mise en œuvre de ces conventions est prête. Nous travaillons en ce moment avec l'OIT à la réalisation d'une étude et à l'organisation de consultations tripartites qui nous permettront de déterminer si nous pouvons ratifier la [convention n° 105](#) – la seule que le Sri Lanka n'ait pas ratifiée. Dans ce contexte, j'ai proposé d'organiser, dès le mois d'août, un atelier tripartite avec le BIT auquel seront conviées toutes les parties concernées.

Nous sommes résolu à exécuter pleinement les dispositions des conventions ratifiées. Nous avons accompli des progrès remarquables dans la promotion de la liberté d'association et de négociation collective sur les lieux de travail, notamment dans les zones franches d'exportation. Récemment, j'ai présidé un atelier organisé sous l'égide de l'OIT, au cours duquel les employeurs et les syndicats des zones franches d'exportation ont décidé d'un commun accord de mettre en œuvre les [conventions nos 97 et 98](#). Un comité tripartite conseillé par le BIT se penche actuellement sur les modalités d'application de ces conventions.

Ce partenariat renouvelé et le résultat de nos efforts concertés pour raviver le dialogue social au niveau national reflètent notre ferme volonté de relever les défis de la mondialisation en garantissant de bonnes pratiques de travail et une bonne gouvernance.

J'ai le plaisir de vous informer que mon ministère est en train d'élaborer la première politique nationale de productivité du Sri Lanka. Nous espérons l'achever d'ici au 31 juillet. Nous l'avons fait afin de développer un vivier de ressources humaines hautement

qualifiées, qui permettrait au Sri Lanka de répondre aux besoins de main-d'œuvre aux niveaux national et international ainsi que d'être suffisamment compétitif pour attirer des investissements étrangers.

Là encore, la transparence, la participation de la population et la responsabilité sont les maîtres mots.

Nous voulons également garantir un logement décent aux travailleurs du pays et à la main-d'œuvre migrante qui revient. Dans ce contexte, nous sommes reconnaissants au BIT du soutien qu'il nous a apporté en vue de l'élaboration d'une politique de logement des travailleurs. Cette politique est en cours d'élaboration et nous espérons qu'elle entrera prochainement en vigueur.

La mondialisation a également eu un impact non négligeable sur mon pays dans de nombreux domaines, et notamment l'émigration. Plus de 10 pour cent de notre population ont émigré à l'étranger d'où ils contribuent au développement de notre économie. Du fait de la libéralisation du commerce et de la mobilité croissante des travailleurs qualifiés et non qualifiés, de plus en plus de Sri Lankais cherchent du travail à l'étranger pour améliorer leur statut social. C'est pourquoi nous nous réjouissons de participer activement au processus de préparation du débat sur les travailleurs migrants, qui débouchera sur la session de 2004 de la Conférence internationale du Travail.

Après deux décennies de troubles civils dans le nord et l'est du pays, le nouveau gouvernement a résolument lancé une initiative de paix. Un cessez-le-feu permanent et des mesures de confiance ont été instaurés pour créer un climat propice à des négociations préalables à un règlement définitif du conflit. Nous apprécions le soutien que nous apporte la communauté internationale dans ce contexte. Au fur et à mesure que le processus de paix se développera et se consolidera, nous aurons besoin du savoir-faire d'organisations internationales, telles que l'OIT, pour mettre en place des projets utiles. A n'en pas douter, la paix s'accompagnera de nouveaux défis.

Aucune paix ne peut être durable si le pays ne peut offrir des débouchés rémunérateurs. Les dividendes de la paix doivent être perçus par la population qui a souffert de la guerre. Nous savons donc que la demande d'emplois et d'activités génératrices de revenus sera plus forte dans l'immédiat après-guerre. Compte tenu de ce besoin d'instaurer une paix durable, la politique nationale de l'emploi fait spécialement référence aux régions en conflit et prévoit une stratégie de relèvement à leur intention. Nous serions heureux que l'OIT et d'autres institutions jouent un rôle important dans ce contexte.

*Original espagnol: M. CHAHIN LUPO (ministre du Travail et des Petites entreprises, Bolivie) – Je félicite le Président de son élection et lui souhaite plein succès.*

Tant que des enfants dormiront dans les rues et, devenus adultes, qu'ils auront encore faim, les gouvernements et les Etats n'auront pas le droit de dormir tranquilles. Si nous agissons rapidement et avec une vraie responsabilité historique, nous aurons agi avec amour et nous n'entendrons plus les enfants crier: ça suffit!

Ainsi, nous protégerons la seule ressource qui vaille la peine: l'homme. C'est ainsi que j'ai conclu hier mon intervention sur le rapport global du BIT *Un avenir sans travail des enfants*. Je suis convaincu que

ce n'est qu'avec une doctrine sociale et une nouvelle optique qui privilégient l'être humain et non pas l'argent qu'il sera possible de trouver des politiques qui surmontent les inégalités existantes.

La pauvreté, c'est la faim, le froid, les pleurs, le chômage, la colère. Il faut agir immédiatement. Hier, Juan Somavia a évoqué des plans et études qui porteront sur la mondialisation et ses déséquilibres et sur les perspectives économiques. Il a parlé de gouvernabilité et d'égalité et, dans une conclusion très pertinente, il a dit que la société est en proie au doute, et que l'OIT jouit d'une légitimité inestimable.

Permettez-moi d'être d'accord avec Juan. J'estime que cette légitimité permettra à l'OIT de renforcer sa position face aux organismes financiers. Dans ce cadre, mes collègues, les ministres de la Communauté andine, de l'Amérique centrale et des pays du MERCOSUR, au moment de souscrire à une déclaration historique de coopération et d'intégration, demanderont que l'OIT fasse entendre la voix de l'équité devant les organismes financiers internationaux.

Nous sommes obligés de réduire le déficit budgétaire, lequel accélère le déséquilibre économique, politique et social, et se traduit par le chômage. Les employeurs doivent jouer un nouveau rôle avec la qualité, la capacité et l'efficacité nécessaires pour pouvoir être compétitifs sur les marchés exigeants.

Les travailleurs doivent être formés pour occuper de nouveaux types d'emplois et les gouvernements doivent mener des politiques transparentes à des fins de stabilité sociale et de sécurité juridique. Il ne fait aucun doute que les principaux employeurs sont les chefs de micro-entreprises, des entreprises familiales et des petites entreprises qui, en Bolivie, occupent près de 80 pour cent de la population active. Le gouvernement adopte donc des politiques destinées à surmonter la vulnérabilité et la précarité de l'emploi pour qu'un fort pourcentage de la population active, occupée dans les petites et micro-entreprises, ait rapidement accès non seulement à l'économie formelle mais aussi aux services de développement de l'entreprise et de formation, d'assistance technique, de commercialisation, de microcrédits et de recherche de marchés. Ces services permettront à la population active de renforcer ses capacités et ses compétences. Ils permettront aussi d'améliorer la productivité des unités économiques.

Nous comptons des exemples de petites et micro-entreprises qui sont sur la voie d'une croissance soutenue, qui relèvent des défis difficiles, qui créent des emplois décents et sûrs, qui sont compétitives et qui progressent dans la voie du développement intégral.

Dans le cadre du renforcement des petites et micro-entreprises, nous avons créé la carte de l'entreprise qui permettra aux entrepreneurs d'avoir accès à des revenus compétitifs sur le marché national. La loi sur le renforcement de la petite et micro-entreprise a été soumise au parlement pour adoption. Nous avons lancé des programmes modulaires, notamment de formation et d'amélioration des capacités. Confronté au taux élevé de chômage, le gouvernement a pu réunir environ 100 millions de dollars pour élaborer le Programme national d'urgence pour l'emploi (PLANE). Il prend aussi des mesures comme la relance de la bourse du travail et le programme de bourse de sous-traitance avec le secteur privé.

Nous sommes en négociation intense pour ouvrir les marchés des pays industrialisés aux produits élaborés dans nos pays, afin de créer des revenus plus

élevés, d'accroître le développement productif et d'améliorer les possibilités d'emploi. Nous édifions avec d'énormes efforts une culture de paix par le dialogue social qui nous a permis de tenir compte des revendications sociales et de les transformer en politiques nationales, lesquelles s'inspirent de la loi sur le dialogue. Cette loi nous permettra d'orienter les ressources de transfert de la dette extérieure vers l'investissement public dans les municipalités et dans les préfectures.

La Bolivie, dans toute sa riche diversité et pluri-culturalité, croit fermement à l'intégration et à la coopération. Ce n'est qu'avec une démocratie plurielle et participative que nous pourrions surmonter nos difficultés communes et envisager un avenir de justice et de protection sociale.

*Original lao: M. PHENGKHAMMY (ministre du Travail et des Affaires sociales, République démocratique populaire lao) – La délégation de la République démocratique lao a l'honneur et le plaisir de participer à la 90<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail.*

Permettez-moi de féliciter M. Elmiger pour son élection à la présidence de cette Conférence et nous sommes persuadés que sa vaste connaissance, son expérience et sa sagesse vont permettre à cette Conférence de réussir dans ses travaux.

Le rapport du Directeur général mentionne des points essentiels qui peuvent être considérés comme une nouvelle étape pour renforcer notre rôle dans la protection des droits fondamentaux des travailleurs et pour mettre en place des mécanismes et des mesures pour garantir la justice dans la société.

Les conventions et recommandations de l'OIT relatives à la protection des droits fondamentaux des travailleurs sont des plus importantes pour notre pays. Ce sont des outils qui permettent de garantir les droits fondamentaux et ceux de tous les Etats Membres de l'OIT. Ils contribuent, de façon importante, au respect des droits fondamentaux au travail et à protéger les acquis des travailleurs dans le monde, et l'OIT doit continuer sur cette voie afin de réaliser ses nobles objectifs.

En 2002, la population de notre pays a atteint 5,4 millions d'habitants, dont 51 pour cent de la population active, quatre cinquième des travailleurs travaillent dans l'agriculture et la plupart sont passés de modes de production de subsistance dispersés à une production orientée sur le marché.

Trente-six pour cent de la totalité des familles sont classées parmi les familles pauvres. L'infrastructure économique de base est toujours vulnérable. Le système public de l'éducation n'a pas encore atteint sa maturité.

Cependant, malgré les différences de développement entre les zones rurales et urbaines toujours importantes, nous avons des atouts favorables tels que des ressources abondantes, et du potentiel dans de nombreux secteurs, et leur situation centrale dans la sous-région permet de faire progresser le développement économique et social de notre pays.

Dans le monde du travail, nous avons un certain nombre de problèmes et d'obstacles tels que l'augmentation du taux de chômage dans les zones rurales et chez les jeunes qui finissent l'enseignement secondaire. La raison principale est que nous n'arrivons pas à offrir suffisamment d'emplois aux jeunes qui entrent sur le marché du travail, certains nouveaux em-

plais requièrent de hautes compétences que nous ne pouvons fournir, étant donné le manque de ressources financières et de techniques de base pour développer ces compétences. Il y a une émigration de la main-d'œuvre vers les zones urbaines et, dans certains cas, vers les pays voisins, ce qui a bien entendu des répercussions sociales néfastes. Pour remédier à ces problèmes, nous avons investi pour améliorer et créer des centres de formation professionnelle publics et pour promouvoir les centres de formation privés ainsi que les sociétés nationales pour l'emploi mises en place dans la plupart des provinces du pays. Nous avons ainsi créé de l'emploi pour nos citoyens. Bientôt, nous allons développer fortement les compétences de la population active et créer de nouveaux emplois, afin de réduire progressivement le chômage.

Je suis heureux de vous informer qu'en juin 2001 le régime de sécurité sociale des travailleurs du secteur privé a été mis en œuvre pour la première fois grâce à l'Organisation de la sécurité sociale. Il s'agit d'une organisation indépendante qui est gérée par un conseil administratif, qui comporte des représentants du gouvernement, des employeurs et des travailleurs. Jusqu'à présent, le conseil a pris en main 107 entreprises qui représentent 26 652 travailleurs. Mais, pour le moment, ce système n'est appliqué qu'à Vientiane et nous envisageons de l'étendre prochainement à d'autres provinces.

Nous sommes heureux de vous informer que nous coopérons avec l'OIT dans le cadre du Programme de l'IPEC pour l'élimination du travail des enfants et que nous avons mis en place des comités directeurs aux niveaux national, provincial et des districts. Nous menons également des activités de sensibilisation des communautés, nous accordons des microcrédits à certains groupes ciblés dans les domaines de l'agriculture et de l'artisanat qui permettent de créer des emplois permanents au niveau local et de limiter l'exode rural et la traite des enfants et des femmes. Ce projet a été bien accueilli localement et par les autorités qui ont prêté leur coopération.

Notre pays appartient à la catégorie des pays les moins avancés, et la grande majorité de sa population vit dans les zones rurales d'une agriculture de subsistance. C'est pourquoi le développement des ressources humaines dans le domaine rural est au cœur des priorités de mon gouvernement dans le cadre de l'élaboration de ses stratégies et plans à long terme et à court terme. Notre gouvernement s'efforcera de diminuer de moitié la pauvreté qui affecte 36 pour cent de la population totale. D'ici à 2010, nous espérons atténuer sensiblement la pauvreté dans notre pays. Nous remercions les pays et organisations amis du soutien qu'ils nous apportent et espérons que la 90<sup>e</sup> session de la Conférence rencontrera un plein succès.

*Original anglais: M. ZINCK (ministre du Travail, des Relations professionnelles et de la Productivité, Fidji) – C'est un grand honneur pour moi de prendre la parole devant cette 90<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail. Au nom de la délégation de Fidji, je félicite très chaleureusement et très sincèrement M. Elmiger pour son élection à la présidence de cette Conférence. Il a fait preuve d'une grande compétence et d'une grande efficacité au cours de ces dernières journées et je suis sûr qu'il saura amener cette Conférence vers un excellent résultat.*

Il peut compter sur la coopération et l'appui de la délégation de Fidji pour accomplir les tâches qui nous

attendent. Le rapport global, selon nous, décrit très clairement les activités qui ont été entreprises suite à la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et pour la matérialisation de son thème: *Un avenir sans travail des enfants*. Nous avons bien avancé mais il reste encore un long chemin à parcourir.

Nous, qui devons veiller sur nos enfants, devons voir loin et nous devons éduquer de plus en plus d'enfants, car c'est par l'éducation qu'ils pourront s'épanouir et contribuer efficacement au développement de leur pays.

Le gouvernement de Fidji partage pleinement la préoccupation de l'OIT face au travail des enfants. C'est pourquoi il a ratifié deux conventions, la convention n° 138 et la convention n° 182. Nous reconnaissons, avec l'OIT, que tant qu'il y aura des enfants qui travaillent, cet objectif de travail décent ne sera pas atteint.

Afin de continuer à soutenir les activités et les idéaux de l'OIT, Fidji a ratifié cette année les cinq dernières conventions fondamentales. Nous sommes en train de revoir notre législation et nos pratiques afin de les aligner avec les dispositions des conventions fondamentales.

J'ai le plaisir de vous annoncer que la ratification des conventions est le résultat des efforts conjoints du gouvernement et des partenaires sociaux, et cela représente un tournant dans notre histoire.

Après les événements politiques de l'an 2000, nous avons le plaisir d'annoncer que notre pays s'est enfin éloigné de l'anarchie et que nous avons rétabli la paix et la stabilité grâce à la bonne volonté et la résistance de notre peuple. Nous avons retrouvé la confiance des investisseurs, les touristes n'ont jamais été aussi nombreux et l'économie devrait connaître une croissance de 5 pour cent. Ce gouvernement démocratiquement élu, en place depuis dix mois, met en œuvre des politiques qui permettront à notre pays de croître encore économiquement, de trouver une stabilité politique et d'améliorer la qualité de vie de toute la population.

Après avoir ratifié les conventions fondamentales, nous tenons à les appliquer maintenant en fait et en droit, et nous comptons sur le soutien technique de l'OIT pour nous conformer pleinement aux conventions.

Le bureau de l'OIT pour le Pacifique Sud, à une importance stratégique encore plus grande maintenant, avec la récente adhésion des îles Salomon et Kiribati. Nous pensons que pour mieux servir les besoins de notre région, le bureau de Suva doit être renforcé et avoir davantage de ressources et de personnel, ce qui nous permettrait d'être moins dépendants du bureau régional de l'OIT.

En tant que petite économie insulaire en développement, nous sommes conscients des effets de la mondialisation et des progrès rapides des technologies de l'information. La mondialisation a rapidement transformé les processus de production, facilité la mobilité des biens et des services et des facteurs de production, et rendu possible l'émergence des nouvelles formes d'activités économiques.

Ces changements ont profondément modifié la base même de notre activité économique, et ont de ce fait des répercussions profondes sur les relations de travail, notamment sur le rôle des syndicats.

L'économie informelle doit avoir la priorité dans nos délibérations car c'est un secteur qui contribue énormément au bien-être et à l'amélioration du ni-

veau de vie d'une grande partie de la population rurale et urbaine. Nos discussions ici nous permettront de mieux comprendre l'économie informelle et nous orientera dans la recherche d'une solution aux problèmes de nos travailleurs.

Mais il convient de noter que le manque de protection juridique et l'absence de représentation des travailleurs dans le secteur informel sont très préoccupants. Nous exhortons l'OIT à explorer toutes les voies afin de donner aux travailleurs de l'économie informelle la protection nécessaire.

Nous notons avec satisfaction les discussions détaillées sur un protocole et une recommandation sur l'enregistrement et la déclaration des accidents du travail et des maladies professionnelles. Nous soutenons l'inclusion d'une liste révisée des maladies professionnelles, dans le tableau I de la convention sur les prestations en cas d'accidents du travail et de maladies professionnelles.

Notre ministère de la Santé et de la Sécurité au travail est en train de dresser une liste des maladies professionnelles à partir du protocole. Nous sommes également en train de revoir notre législation du travail, compte tenu de l'évolution du marché du travail et des conventions de l'OIT que nous venons de ratifier. Nous demandons à l'OIT de suivre le chemin tracé par le Conseil d'administration et par la présente Conférence, en particulier, pour l'élimination du travail des enfants et un travail décent pour tous.

Enfin, je peux vous assurer que le gouvernement de Fidji continuera à travailler avec les partenaires sociaux afin de mettre un terme à toutes les formes de travail des enfants et soutiendra les initiatives de l'OIT dans ce domaine.

*Original russe: M. POTAPOV (représentant, Confédération générale des syndicats) –* Permettez-moi, au nom de la Confédération générale des syndicats, de féliciter M. Elmiger à l'occasion de son élection à la présidence de la Conférence et d'exprimer ma conviction que, sous sa direction, la Conférence remplira les tâches qu'elle s'est fixées.

La Confédération générale des syndicats apprécie positivement dans l'ensemble les activités menées par l'OIT en 2000-01, en vue de traiter les questions relatives au travail décent et de mettre en œuvre les quatre objectifs stratégiques, et notamment les efforts de l'Organisation dans le domaine de l'élimination des pires formes de travail des enfants.

Nous pensons que le Programme mondial de l'emploi sera un des piliers de l'activité future de l'Organisation internationale du Travail. On peut saluer l'OIT pour le rôle majeur qu'elle joue dans ce domaine au sein du système des Nations Unies.

La Confédération générale des syndicats, tout comme les associations syndicales nationales et sectorielles qui en font partie, soutient pleinement les éléments clés de ce programme tels que l'accès pour tous les travailleurs à un travail décent dans des conditions d'équité, de sécurité, de stabilité et de respect de la dignité; la création au cours des dix prochaines années d'un milliard d'emplois et la réduction des emplois de mauvaise qualité.

Le développement rapide de la mondialisation de l'économie influe toujours plus sur la situation socio-économique dans les pays de la Communauté des Etats indépendants. C'est pourquoi les syndicats de nos régions doivent à nouveau faire face à des questions de protection sociale des travailleurs et de dé-

fense de leurs droits dans un contexte d'économie de transition. A titre d'exemple de travaux que nous menons dans ce domaine, la confédération a organisé en février dernier une conférence internationale tripartite de grande ampleur en février dernier, sur le thème de la mondialisation, de l'économie, de l'intégration régionale et de l'influence de ces processus sur la situation des travailleurs des pays de la CEI. Quelque 1 000 délégués de 18 pays y ont pris part. La conférence a examiné des problèmes tels que les conséquences sociales de la mondialisation, son influence sur les relations de travail et la situation des travailleurs, le problème de l'emploi et de la création de conditions de travail décent, le travail accompli par les syndicats pour la défense des droits et des intérêts des travailleurs dans les sociétés multinationales, la sécurité au travail et la protection de l'environnement, et le rôle de l'Organisation mondiale du commerce et d'autres institutions monétaires et financières dans la constitution du système économique mondial.

Une attention particulière a été portée, pendant la conférence, au respect des normes internationales du travail proclamées par l'OIT, et surtout de la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail ainsi qu'au respect des recommandations formulées à l'occasion du Forum global sur l'emploi. Nous regrettons qu'il n'y ait pas eu de représentant de l'OIT parmi les participants à cette conférence.

Nous saluons les efforts de l'OIT visant à développer le tripartisme et le dialogue social. Ce problème est d'une très grande actualité pour les syndicats des pays de la CEI. Nous partageons entièrement la conclusion du rapport selon laquelle le dialogue social devrait être renforcé. Son importance est encore sous-estimée, surtout dans le domaine des stratégies en matière d'emploi, de relations professionnelles et de protection sociale des travailleurs.

La CGS a toujours accordé une grande attention à l'activité normative de l'OIT. Nous estimons que les normes sociales du travail de l'OIT doivent être la base de la législation des Etats dans le domaine des rapports du travail. Et nous encourageons toutes nos organisations membres à soutenir le travail normatif de l'OIT. A cet égard, nous sommes heureux de faire valoir que, grâce à l'action que nous avons menée ces dernières années, presque tous les pays de la CEI ont ratifié sept conventions fondamentales de l'OIT et sont sur le point de ratifier la [convention n° 182](#), instrument que le Bélarus et l'Ukraine ont déjà ratifié.

Les perspectives de développement de l'OIT, qui se fondent sur la restructuration en cours et sur les approches nouvelles, adoptées pour la poursuite des objectifs et présentées dans le rapport du Directeur général, permettent d'espérer que, grâce à une approche universelle et intégrée, on pourra satisfaire les besoins fondamentaux des travailleurs de toutes les régions. Nous sommes convaincus que les syndicats de notre région sauront jouer leur rôle dans ce domaine, et nous sommes prêts à collaborer dans le cadre de ces activités.

La coopération entre la CGS et l'OIT pourrait concerner des domaines tels que la formation dans les pays de la CEI, de cadres syndicaux en matière de dialogue social, de tripartisme, de respect des normes fondamentales de l'OIT, etc., la conduite d'études sur les aspects importants du développement du marché du travail et la participation de représentants de la

CGS aux actions menées par l'OIT dans les pays de notre région.

*Original espagnol: M. GODOY MORALES (ministre du Travail et de la Prévoyance sociale, Guatemala)* – Le gouvernement du Guatemala salue le Président, les Vice-présidents, le Directeur général, les délégués, les participants à la Conférence, et reconnaît une fois de plus l'importance que revêt l'Organisation internationale du Travail. Avec le concours des gouvernements et des secteurs de production, l'OIT peut contribuer à un monde plus équitable pour l'humanité.

Le rapport du Directeur général présenté à cette session de la Conférence présente des sujets fondamentaux, contenus dans les objectifs stratégiques que nous appuyons et que nous avons inscrits dans les politiques publiques du travail de notre pays.

J'aimerais vous faire part de certains des efforts que nous avons consentis dans ce sens. Le mercredi 12 juin, j'ai eu l'occasion d'expliquer à la Commission de l'application des normes les pas importants réalisés dans mon pays pour faire respecter les normes internationales et nationales du travail, en particulier par la modification de la législation. Le ministère du Travail a été habilité à prendre des sanctions, ce qui aboutira à une culture de respect de ces normes.

J'ai également exprimé notre satisfaction de voir que des progrès ont été reconnus dans le rapport de la commission d'experts et dans le rapport sur les 50 ans du Comité de la liberté syndicale.

Avec la collaboration de l'IPEC et du BIT, nous avons créé un plan national d'éradication des pires formes du travail des enfants. Aujourd'hui, il touche 14 000 filles et garçons qui ont travaillé dans le secteur pyrotechnique, dans les carrières, dans la culture du café et dans l'horticulture. L'aide du ministère de l'Éducation, qui a accordé des bourses d'études, a été fondamentale pour le succès de ce programme, tout comme l'octroi de ressources pour améliorer les revenus des parents.

Nous veillons actuellement à ce que cette question soit traitée conjointement par les différents départements du ministère du Travail et de la Prévoyance sociale, de façon à garantir sa viabilité.

Selon une étude nationale de 2001 sur le développement humain de PNUD, l'économie guatémaltèque a une forte capacité de création d'emplois, par rapport à la moyenne des autres pays d'Amérique latine. Toutefois, 76 pour cent des emplois se trouvent dans l'économie informelle. C'est pourquoi le Guatemala partage pleinement avec l'OIT l'objectif du travail décent. C'est une priorité fondamentale des politiques de lutte contre la pauvreté.

Nous remercions le BIT pour sa collaboration dans l'étude sur le marché du travail et les stratégies de réduction de la pauvreté au Guatemala. Ce document sert de base à une discussion tripartite sur la création d'emplois.

Dans le domaine de la formation professionnelle, nous avons alloué des fonds par le biais d'une récente réforme fiscale. Nous avons également signé une convention d'emprunt, qui porte sur 10 millions de dollars, avec la Banque interaméricaine de développement en vue de la formation professionnelle de la population des zones rurales en situation d'extrême pauvreté. De plus, avec le concours de la coopération espagnole, nous avons pu moderniser le service public national de l'emploi et, ainsi, mieux intervenir sur le marché du travail.

Près des trois quarts des nouveaux emplois se sont créés dans l'économie informelle. Le manque de protection sociale est un problème important. Par conséquent, la réforme du système actuel de sécurité sociale est l'un des engagements que le gouvernement a pris en janvier de cette année à Washington devant le groupe consultatif sur le Guatemala, groupe dont la Banque interaméricaine de développement a souhaité la formation pour examiner les progrès des accords de paix.

Une des premières mesures sera l'extension de la couverture maladie commune, à partir de septembre de cette année, aux travailleurs du secteur formel, dans les régions qui n'en bénéficient pas encore.

A propos des mères au travail, le ministère du Travail, en coordination avec le Secrétariat présidentiel de la femme et le Secrétariat du bien-être social, a réalisé une étude pour pouvoir mettre en œuvre un système national de centre de soins des enfants.

Le long conflit armé interne qu'ont connu les Guatémaltèques a laissé des séquelles, à savoir un climat de confrontation et de méfiance entre les partenaires sociaux, dont les institutions. Par conséquent, le renforcement et la promotion du tripartisme et du dialogue social seront des priorités en vue de la reconstruction du tissu social et du rétablissement de la confiance.

C'est dans ce cadre que nous abordons la question de la création d'emplois et, prochainement, la commission tripartite traitera de la mise en œuvre de la [convention n° 182](#), et examinera la demande de l'OIT qui vise à établir un bureau au Guatemala, ainsi que les réformes de la législation du travail en cours.

Toutes les mesures, ainsi que d'autres qui sont réalisées, nous voulons les mener à bien avec le concours de l'OIT, que nous remercions toujours de sa coopération.

*Original russe: M. MIROSHNYTCHENKO (délégué des employeurs, Ukraine)* – Je tiens à exprimer ma reconnaissance pour la possibilité qui m'est donnée de m'exprimer devant cette assemblée, et je félicite le Président de son élection.

Je souhaite également remercier les organisateurs pour l'excellence de leur travail, excellence qui leur est coutumière et qui ne se dément pas.

La session examine des questions importantes, telles que le développement des coopératives, l'enregistrement des accidents du travail et les premiers secours, l'économie informelle, le retrait de recommandations, etc.

Les rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général méritent soutien et attention. Ils exigent aussi une analyse approfondie et un examen complet afin que puissent être adoptés les documents finaux. La Confédération des employeurs d'Ukraine estime que l'examen par la Conférence de la question du travail décent dans l'économie informelle est tout à fait d'actualité.

Le rapport comporte des données sur l'emploi dans le secteur informel en Ukraine. Bien qu'incomplètes, ces informations témoignent de la gravité du problème. Notre confédération, de concert avec des organes publics, cherche les moyens d'amener les entrepreneurs et les salariés de l'économie informelle à rejoindre l'économie réelle.

Nous concentrons notre attention sur la simplification des formalités nécessaires pour la création et l'enregistrement des petites entreprises, notamment

des coopératives, et sur la façon de combler le déficit de protection juridique et sociale de tous les représentants de l'économie informelle.

Dans ce contexte, la Confédération des employeurs d'Ukraine estime nécessaire d'adopter les nouvelles recommandations de l'OIT pour l'aide au développement des coopératives. Les entrepreneurs ukrainiens partagent le point de vue de la Commission de la Conférence sur l'importance du rôle des coopératives.

Il y a un lien logique entre les deux premières questions et les propositions concernant la procédure d'enregistrement des accidents du travail et des maladies professionnelles, et la création d'un mécanisme de mise à jour régulière de la liste des maladies professionnelles. Sans réformes dynamiques sur ces questions, réformes qui doivent contribuer au progrès technique et scientifique et aller dans le sens des exigences croissantes de l'écologie, notamment sur le lieu de travail, on ne parviendra pas ne serait-ce qu'à s'approcher du travail décent.

Aussi, la Confédération des employeurs estime-t-elle nécessaire d'adopter l'acte international proposé par l'OIT sous forme de protocole. En ce qui concerne le retrait de 20 recommandations restantes, cette proposition paraît acceptable, mais la majorité d'entre elles est déjà remplacée de facto et d'autres ont perdu leur validité du fait que le cadre d'action était limité dans le temps.

En Ukraine, la consolidation des organisations d'employeurs se poursuit, leurs positions se renforcent, leur influence grandit dans tous les domaines de la vie publique. Notre confédération regroupe actuellement 16 grandes associations nationales d'employeurs qui représentent 80 pour cent du produit intérieur brut. L'adoption, en 2001, de la loi ukrainienne sur l'organisation des employeurs, qui est devenue le fondement juridique pour le fonctionnement de nos organisations, contribue à renforcer le rôle des employeurs. Il faut quand même admettre que les employeurs ukrainiens ont encore de nombreux problèmes, notamment la concurrence entre les pays, la mondialisation de l'économie, le manque d'investissements étrangers, le fardeau fiscal des entreprises. Ce sont quelques-unes des causes du retard dans le versement des arriérés de salaires.

En ce qui concerne l'apport d'investissements étrangers en Ukraine, notre pays est ouvert et entend offrir des conditions compétitives et attractives.

Dans le contexte de la discussion actuelle, nous aimerions souligner que les entrepreneurs ukrainiens contribuent à la stabilité socio-économique et donnent une bonne image d'employeur. Un autre facteur est le concours national du meilleur employeur de l'année qui est organisé sur deux ans et auquel participent des représentants des petites, moyennes et grandes entreprises.

Ce concours contribue à stabiliser la situation sur le marché du travail, à préserver et moderniser les emplois existants et à en créer de nouveaux. Il contribue également à introduire les normes internationales du travail, à garantir les principes du travail décent proclamés par l'OIT et à propager les meilleures pratiques d'entreprises dans ce domaine.

Depuis 2001, un projet de coopération technique de l'OIT est mis en œuvre en Ukraine, qui s'intitule: «Ukraine: contribution à la concrétisation des principes et droits fondamentaux au travail», ainsi qu'un projet visant à l'éradication du travail des enfants. La confédération en est l'un des agents d'exécution.

Dans le cadre du premier projet, des solutions sont apportées à des problèmes tels que la réforme de la législation du travail et du système d'inspection du travail, et l'aide à la mise en pratique des principes de la liberté syndicale et de l'égalité dans le domaine de l'emploi.

Nous notons l'efficacité des mesures prises sous l'égide de l'OIT et nous souhaitons développer et approfondir notre coopération avec elle sur une base permanente.

Les organisations et les associations d'employeurs d'Ukraine seront toujours ouvertes à la coopération et prêtes à utiliser leurs possibilités de leurs ressources pour assurer le succès des projets mis en œuvre en Ukraine, conjointement avec l'OIT.

*Original russe: M. EREMEEV (délégué des employeurs, Fédération de Russie)* – Le rapport du Directeur général présenté à cette session de la Conférence internationale du Travail brosse un tableau diversifié et saisissant des activités réalisées par notre Organisation au cours des deux dernières années, selon les quatre axes stratégiques de ses travaux. Nous accueillons avec satisfaction les résultats de la mise en œuvre des principaux programmes, régionaux et intersectoriels. A la différence de l'an dernier, le rapport du Directeur général a été présenté dans les délais et, comme le montre la discussion en cours, cela a augmenté l'efficacité de notre travail. Par ailleurs, nous aimerions remercier le secrétariat pour la bonne structure des chapitres du rapport qui permet d'éclairer la situation, de façon claire et concise.

En février du mois dernier, les employeurs de la Fédération de Russie, conjointement avec les syndicats et les représentants du gouvernement, ont célébré le dixième anniversaire de la création de la Commission tripartite de la Fédération de Russie pour la régulation des relations professionnelles. Pour nombre de nos collègues, qui représentent des pays à économie de marché et un système de régulation des relations professionnelles fonctionnant depuis longtemps, cela n'a rien d'extraordinaire. Mais, pour nous, entrepreneurs de la Fédération de Russie, nous mesurons le chemin parcouru par notre pays en si peu de temps. De l'Etat tout-puissant jusqu'à l'établissement des bases d'une économie libérale et de la société civile, le tripartisme constitue l'un des éléments fondamentaux.

La Commission tripartite de la Fédération de Russie devient un mécanisme de plus en plus efficace pour concilier les intérêts des partenaires sociaux au niveau fédéral. Elle a à son actif des travaux réalisés conjointement par les employeurs, les syndicats et le gouvernement, comme par exemple les projets de codes du travail et du logement, de programme de réforme des retraites et le programme fédéral ciblé en faveur pour l'emploi en 2002-2005, et enfin l'accord général conclu entre la Confédération russe des syndicats, la Confédération russe des employeurs et le gouvernement pour 2002-2004.

A mesure qu'avance le processus d'adhésion de la Fédération de Russie à l'OMC, la commission tripartite participe de plus en plus activement à l'analyse des conséquences socio-économiques de cette démarche. Bien que le partenariat social ait déjà atteint des formes légalisées au niveau régional, il est freiné par la conscience encore insuffisante des entrepreneurs de la Fédération de Russie, de leurs responsabilités sociales et leur incompréhension de l'importance du

dialogue avec les syndicats et le personnel. Bien qu'un nombre grandissant d'hommes d'affaires se mettent à considérer la solution des problèmes sociaux comme un moyen d'accroître l'efficacité de la production, les conventions collectives ne concernent pas plus de 75 pour cent du personnel des grandes entreprises. Pour les petites et moyennes entreprises, ce taux est considérablement inférieur.

Pour régler les problèmes en instance selon les associations d'employeurs de Russie, il faut accroître la responsabilité sociale des milieux d'affaires, attirer de nouveaux membres, notamment parmi les petites et moyennes entreprises, diversifier les services accordés aux membres, augmenter la qualité des services et établir des bases de données analytiques et synthétiques. Nous abordons le rapport du Président à travers le prisme des tâches essentielles que devront résoudre les employeurs de Russie.

Les entrepreneurs de Russie tiennent en haute estime les rapports de confiance mutuelle établis avec le bureau de l'OIT à Moscou et l'OIT dans son ensemble. Nous espérons que ces relations se développeront.

Le programme de coopération entre la Fédération de Russie et l'OIT pour 2002-03, qui a récemment été signé, contient un énoncé des priorités des axes du travail pour la Russie dans le domaine des principes et des règles du travail, de l'emploi, du dialogue social et de la protection sociale. En même temps, le but est de contribuer à l'intégration de notre pays au système économique mondial, y compris en rejoignant l'OMC.

Mais je ne peux pas m'empêcher d'exprimer une certaine inquiétude en ce qui concerne le mécanisme de prise de décisions pour la détermination des priorités des projets. L'OIT doit avant tout être dirigée par les Membres et non pas par le secrétariat. Les décisions de principes ne devraient venir que des Membres, surtout quand elles ne concernent qu'eux-mêmes. Sans mettre en doute la pertinence de certaines activités telles que la lutte contre le SIDA et la lutte contre le travail des enfants, nous estimons que la Russie est confrontée à un certain nombre de problèmes qui appellent une aide indispensable de l'OIT.

En conclusion, je me sers de cette tribune pour saluer la prochaine visite à Moscou de M. Juan Somavia. Nous sommes convaincus que la visite du Directeur général de l'OIT contribuera au développement de la coopération entre la Russie et l'OIT.

*Original anglais: M. VARELA (délégué des employeurs, Philippines) –* Qu'il me soit permis, au nom de la délégation des employeurs des Philippines et en mon nom propre, de féliciter le Président pour son élection à la tête de la 90<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail. Je tiens aussi à féliciter le Directeur général pour son rapport qui examine en détail les résultats obtenus par l'OIT, eu égard à la réalisation de ses objectifs et à l'exécution de son programme, compte tenu des possibilités d'augmenter sa valeur institutionnelle et des difficultés de trésorerie.

Le rapport donne une vision globale de l'ampleur des projets engagés par l'OIT pour mener à bien son Agenda du travail décent, lequel repose sur quatre objectifs stratégiques, à savoir promouvoir et mettre en œuvre les principes et droits fondamentaux au travail, accroître les possibilités pour les femmes et pour les hommes d'obtenir un emploi et un revenu convenables, accroître l'étendue et l'efficacité de la protec-

tion sociale pour tous et renforcer le tripartisme et le dialogue social.

Il est encourageant de constater que chacun des ces objectifs a été orienté vers des résultats spécifiques dans le cadre de plans d'exécution dont les produits finals sont mesurables, réalisables, réalistes et assortis de délais.

L'évaluation approfondie de la façon dont l'ensemble du programme d'action a été mis en œuvre, de ce qui a contribué à son succès et du décalage par rapport aux attentes et aux domaines à améliorer devrait permettre aux Etats Membres de mieux apprécier les forces qui animent la vision et la mission de l'OIT.

Nous voudrions mentionner tout particulièrement le concept et la pratique de la budgétisation stratégique pour gérer les affaires de l'OIT. Si une organisation a besoin d'unité et de détermination pour aller de l'avant, il lui faut également une approche systématique et efficace qui traduise les plans en résultats concrets au moyen d'une action coordonnée. Aboutir à des résultats qui soient axés sur l'action est la seule façon de rester pertinent. Nous nous réjouissons de l'introduction de la budgétisation stratégique qui est centrée sur une plus grande transparence, une supervision étroite de l'exécution du programme, les domaines clés où des résultats peuvent être obtenus, une rationalisation des coûts et une maximisation des ressources.

Il faut espérer que la culture du résultat qui est l'objectif même de la budgétisation stratégique imprègnera profondément l'OIT et ses Etats Membres, mais cela va prendre beaucoup de temps. L'important est que l'OIT, par l'intermédiaire du Directeur général, ait pris un bon départ.

Un autre aspect du rapport du Directeur général qui présente un intérêt particulier pour nous est celui du niveau de performance pour la réalisation des objectifs de l'OIT dans les Etats Membres, qui n'est possible qu'avec la participation active des mandants de l'Organisation. C'est pourquoi nous saluons l'annonce par le Directeur général de la mise sur pied d'un programme sur le travail décent dans chaque pays. Dans le cadre de cette nouvelle approche, nous espérons que les mandants participeront davantage à la planification et à l'action qui seront entreprises.

A cet effet, nous voudrions faire part aux Membres de l'OIT du lancement officiel, le 13 mai dernier, aux Philippines d'un programme d'action sur le travail décent, sous les auspices de l'OIT. L'événement a été couronné par l'annonce officielle d'une déclaration conjointe de soutien signée par les représentants des employeurs, des travailleurs et du gouvernement.

Dans les documents relatifs au Programme d'action pour un travail décent: Philippines, l'OIT a pris note des priorités et des diverses activités de la Confédération des employeurs des Philippines (ECOP) en vue de la mise en œuvre de l'Agenda du travail décent. Comme l'a indiqué l'OIT, la Confédération place le dialogue social et la capacité de ses mandants de participer de façon constructive à ce dialogue au cœur des priorités dans l'action de l'OIT en faveur du travail décent aux Philippines.

Une partie du rapport reconnaît que l'ECOP et d'autres organisations d'employeurs adhèrent au principe de la création d'emplois, malgré les incertitudes qui pèsent sur l'environnement économique. Pour donner effet à cette adhésion, l'ECOP, entre autres associations, a travaillé étroitement avec l'OIT pour fournir des informations, des services consultatifs et

de formation aux petites et moyennes entreprises que nous considérons comme d'importants générateurs d'emplois. En outre, l'ECOP a ouvert la porte aux petites et moyennes entreprises, et en particulier à celles qui sont dirigées par des femmes.

L'ECOP applique un programme d'action directe à l'appui du Programme international de l'OIT pour l'abolition du travail des enfants. Cela suppose une accréditation et une reconnaissance à l'échelle nationale des entreprises soucieuses des enfants et qui ne les font pas travailler.

Parallèlement à ses activités relatives au travail décent, l'ECOP a tenu compte de la demande de M. Kofi Annan, Secrétaire général de l'ONU, à savoir que, partout dans le monde, les entreprises devraient contribuer au cadre social et environnemental nécessaire au libre-échange et au développement durable, par le biais du Pacte mondial.

Avec l'aide de l'OIT, du PNUD et du PNUE, l'ECOP a pris l'initiative de mettre en place le pacte aux Philippines.

Elle a lancé le pacte en 2002 et a obtenu le soutien d'un nombre croissant d'organisations gouvernementales, d'organisations commerciales et sectorielles et d'entreprises, en particulier des grandes entreprises et leurs fournisseurs. L'ECOP a créé un comité directeur et l'a chargé d'élaborer un programme de promotion du pacte aux Philippines, et de le mettre en œuvre à l'échelle des entreprises. La principale activité de l'ECOP a été la tenue, les 30 et 31 mai dernier, d'une conférence nationale visant à inciter les entreprises philippines à adopter le pacte et à instituer le dialogue entre les parties intéressées, par le biais de comités multisectoriels locaux. La présidente des Philippines en personne, M<sup>me</sup> Gloria Macapagal Arroyo, a assisté à la conférence en tant qu'invitée d'honneur et en a été la principale oratrice. Elle a félicité l'ECOP de l'initiative qu'elle a prise pour réunir, dans un dialogue national, non seulement ses partenaires tripartites, le mouvement syndical constitué, les employeurs, les chefs de file de l'industrie et le gouvernement, mais aussi plusieurs entités civiles et non gouvernementales et les principales administrations, lesquels se sont inspirés des neuf principes du pacte.

L'ECOP estime que, en promouvant activement le pacte et le travail décent, elle crée et perpétue une dynamique pour réduire l'important déficit de travail décent aux Philippines.

Il serait irréaliste de s'attendre à ce que l'ensemble des objectifs stratégiques de l'OIT au titre du travail décent soient pleinement atteints en si peu de temps. Compte étant tenu de nos capacités et de nos contraintes, ce serait vouloir décrocher la lune. Mais nous avons besoin d'un idéal, même élevé, pour nous encourager à poursuivre dans la voie de la réalisation partout du travail décent.

L'OIT a défini cette perspective. Notre mission, qui n'est pas facile, est de l'atteindre.

*Original anglais: M<sup>me</sup> LUCERO (représentante, Fraternité des syndicalistes d'Asie) – Je vous remercie de bien vouloir me donner la parole et j'en profite pour féliciter M. Elmiger, au nom de la Fraternité des syndicalistes d'Asie (BATU), l'organisation régionale de la CMT en Asie, pour son élection. Nous avons le plaisir de vous faire part des réflexions suivantes concernant le rapport du Directeur général sur le travail décent.*

La BATU estime que les conventions fondamentales consacrent les droits fondamentaux de l'homme et

des libertés syndicales qui ne peuvent pas faire l'objet d'un compromis. Le respect de ces droits et libertés ne doit pas dépendre du statut ou du niveau de développement des pays. C'est pourquoi la BATU appuie pleinement la stratégie visant à promouvoir la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail et son suivi, et souligne l'importance du rôle que joue l'OIT en offrant une assistance technique, non seulement pour la ratification des conventions fondamentales, mais aussi et surtout pour l'application, le respect et le suivi de ces normes.

La campagne pour la ratification universelle des conventions fondamentales de l'OIT a obtenu des résultats très positifs dans la région Asie, mais il reste encore beaucoup à faire. Il reste encore des problèmes de longue date comme le manque de liberté d'association, le travail forcé, le travail des enfants et la discrimination. Le droit à la liberté d'association est bafoué dans de nombreuses professions, comme chez les travailleurs des services publics, les enseignants, les professionnels de l'éducation, et ce dans de nombreux pays. La liberté de négociation collective avec les employeurs est encore très limitée. Le travail des enfants est encore très répandu, et la discrimination sous différentes formes contre les femmes continue à sévir dans la région, aggravant les préjugés culturels contre les femmes dans certains pays asiatiques.

Les activités de l'OIT concernant la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail sont tout à fait louables, mais il faudrait former davantage les travailleurs en relation avec les conventions fondamentales, afin qu'ils puissent veiller au respect des normes, facilitant ainsi leur application et améliorant leur observation.

La BATU considère que le pluralisme et la représentativité sont les principes fondamentaux du dialogue social. Par le biais du dialogue social, les groupes et les institutions, c'est-à-dire les partenaires sociaux, les travailleurs, les employeurs et les gouvernements, deviennent des décideurs clés. En tant que décideurs, ils partagent avec la communauté internationale la responsabilité de la gouvernance mondiale.

Le dialogue social a besoin de méthodes efficaces si l'on veut qu'il devienne un processus créatif, productif et participatif. Il n'y a pas là de transfert de la responsabilité de la gouvernance, mais bien un partage et, par conséquent, les problèmes sont vus de façon plus large, sous différentes perspectives. Il permet d'aboutir à des solutions largement soutenues parce que tous les partenaires sociaux et parties concernées s'approprient les actions proposées et se mobilisent pour les mettre en œuvre.

La BATU reconnaît qu'il faut d'abord qu'il y ait du travail avant d'avoir du travail décent. Par conséquent, nous soutenons pleinement la stratégie visant à promouvoir la création et le maintien d'un travail pour tous. En Asie, travail pour tous signifie accès à la formation et de bons programmes de mise en valeur des ressources humaines.

Le développement des technologies de l'information et de la communication doit être utilisé pour offrir des emplois à des millions de personnes. Les études faites par l'OIT sur le fossé entre l'offre et la demande, s'agissant du développement des ICT, doivent être utilisées pour créer des marchés du travail plus fiables.

Les défis de la mobilité du travail et des migrations doivent être relevés. Les droits des travailleurs migrants doivent être défendus.

Le travail à domicile doit être protégé et la convention sur le travail à domicile doit être appliquée pour protéger des millions de travailleurs à domicile.

De plus, tout en se félicitant des efforts qui sont faits pour atténuer la pauvreté, on doit faire attention aux «projets créateurs de pauvreté» qui finissent par dépasser des secteurs déjà marginalisés.

La BATU partage la préoccupation de l'OIT pour les travailleurs les plus vulnérables, les jeunes, les travailleuses, les travailleurs migrants et les travailleurs du secteur informel. Nous sommes convaincus de la nécessité urgente d'étendre la protection sociale à ces secteurs.

S'agissant de la sécurité sociale, un grand nombre de programmes de sécurité sociale en Asie ne couvrent qu'une petite minorité de la population. Nous avons besoin de nouvelles approches afin d'étendre ces programmes à ceux qui en ont le plus besoin.

Le programme d'activités de l'OIT concernant le travail décent, lorsqu'il aura atteint son maximum, facilitera l'éradication de la pauvreté et de la faim, l'accès de tous à l'enseignement primaire, l'égalité entre hommes et femmes, le combat contre le VIH/SIDA, un développement durable, l'amélioration de la santé maternelle, et réduira la mortalité infantile. En un mot, les objectifs de développement du millénaire seront atteints.

*Original russe: M. STOYAN (délégué des travailleurs, Ukraine)* – Permettez-moi tout d'abord de féliciter le Président à l'occasion de votre élection à ce poste honorable et lui souhaiter plein succès dans le déroulement du travail de notre Conférence. Le rapport du Directeur général du BIT sur l'exécution du programme de l'OIT en 2000-01 est suffisamment profond et objectif. Il a l'avantage de ne pas se limiter à dresser un constat de ce qui a été fait, mais de montrer également ce que l'OIT doit encore accomplir. Nous partageons l'avis du Directeur général, selon lequel «l'expérience acquise pendant la mise en œuvre du programme de l'OIT sera un fondement solide pour la réalisation de nos objectifs à long terme». Je tiens à souligner que cette expérience est tout aussi importante pour les partenaires sociaux des Etats Membres de l'OIT.

L'an dernier, en Ukraine, grâce surtout au développement du tripartisme et au renforcement du dialogue social, le PNB a augmenté de 9,1 pour cent, la production industrielle de 14,2 pour cent et l'agriculture de 9,9 pour cent. Le relèvement de l'économie a contribué à un accroissement de la demande en main-d'œuvre, de sorte que le niveau de chômage a quelque peu diminué.

Compte tenu de l'introduction, à l'initiative de la Fédération des syndicats de l'Ukraine, de modifications dans la législation sur l'octroi de congés sans solde, le nombre de travailleurs se trouvant en congé administratif a également diminué. Cependant, de l'avis des syndicats, ces dernières années n'ont pas été marquées par un tournant dans l'application des principes et droits fondamentaux au travail. Il n'y a pas eu d'avancée dans le domaine de la protection sociale des travailleurs, qui leur aurait permis de s'adapter aux grandes transformations qui s'opèrent dans l'économie. Il y a lieu d'améliorer la législation fiscale qui ne réserve aux contribuables que des obligations. Nous comptons tout de même sur la collaboration constructive du gouvernement ukrainien pour l'élaboration de propositions législatives visant au renfor-

cement de la protection sociale des travailleurs. Il s'agit en priorité d'élaborer un code du travail, dont la rédaction a déjà commencé. A en juger par les codes du travail des pays d'Europe centrale et orientale qui, sous l'influence de la libéralisation, ont revu à la baisse les garanties accordées aux travailleurs et nivelé de facto les droits des syndicats, il nous sera difficile de sauvegarder les droits et garanties en vigueur pour les travailleurs et les syndicats. Le travail accompli pour la révision de la loi sur l'emploi de la population est de la plus haute importance. Les syndicats ne peuvent tolérer que seuls 20 millions sur 30 millions de personnes capables de travailler en Ukraine aient un emploi. Autrement dit, un tiers des ressources du travail ne contribue pas au produit intérieur brut, ce qui impose aux travailleurs une charge supplémentaire. En outre, cinq millions d'Ukrainiens sont obligés de travailler hors d'Ukraine.

Le problème de la protection sociale des travailleurs ukrainiens ne peut pas être résolu si l'on ne réduit pas l'écart considérable entre le minimum vital officiel et les garanties sociales réelles. Le salaire minimum ne représente que 38 pour cent du minimum vital, et la retraite minimum et l'indemnité de chômage ne dépassent pas les 7 pour cent. Selon les spécialistes, avec la vitesse à laquelle augmentent les minima des salaires et des retraites, ils ne rattraperont le minimum vital qu'en 2025.

Afin de défendre les droits fondamentaux des syndicats et des travailleurs pendant les travaux de la seule 3<sup>e</sup> législative du Soviet suprême, la Fédération des syndicats a travaillé sur plus de 800 projets de loi et a fait 4 500 commentaires et propositions. Par exemple, sur 14 observations et propositions faites par les députés d'Ukraine aux fins de leur prise en compte dans la loi portant modification du Code des lois du travail d'Ukraine, dix émanaient de la Fédération des syndicats. Cette dernière insistera pour que les salaires soient considérés comme un paiement prioritaire, pour que l'on rapproche davantage le salaire minimum du minimum vital, pour que l'on apporte des modifications à la loi sur les conventions collectives, en vertu de laquelle les engagements bipartites seraient reconnus dans les entreprises de toutes formes de propriété. Nous souhaitons voir des réformes qui profitent à la majorité de la population plutôt qu'à quelques groupes.

Je pense que la discussion sur le rapport du Directeur général à la présente session contribuera non seulement à attirer davantage l'attention sur les besoins des travailleurs du monde entier, mais servira aussi au renforcement de leur protection sociale.

*Original arabe: M. IBRAHIM (délégué des travailleurs, Jamahiriya arabe libyenne)* – Au nom de Dieu, Clément et Miséricordieux. C'est pour moi un honneur et un plaisir de me joindre aux orateurs qui m'ont précédé et de féliciter le Président pour son élection à la 90<sup>e</sup> session de cette Conférence. Nous espérons que celle-ci réussira et pourra répondre aux aspirations de tous les peuples.

Au nom de l'Union générale des syndicats des producteurs de la Jamahiriya arabe libyenne, permettez-moi de féliciter M. Somavia, Directeur général du BIT, pour le rapport qu'il nous a présenté, espérant qu'il poursuivra ses efforts visant à mettre l'accent sur des réalités et faits importants et notamment ceux mentionnés dans son annexe qui se rapportent à la situation des travailleurs palestiniens et des travailleurs

arabes vivant sous le joug de l'occupation israélienne et victimes de crimes et d'exactions commises par l'armée d'occupation.

Nous apprécions fortement le travail fourni par l'Organisation internationale du Travail en application de sa constitution et de la Déclaration de Philadelphie en vue de garantir l'égalité, la justice et la liberté, et de lutter contre l'exploitation et l'injustice. Nous appelons cependant l'Organisation internationale du Travail par le biais de son bureau à redoubler d'efforts car ses objectifs ne peuvent être atteints sans que toutes formes d'exploitation et d'occupation ne soient éliminées.

L'annexe au rapport du Directeur général présente cependant certaines lacunes car elle élude de nombreuses preuves flagrantes qui condamnent les pratiques de l'entité sioniste raciste responsable de crimes de guerre contre le peuple palestinien. Elle ne mentionne que quelques-unes de ces pratiques horribles, et occulte les massacres perpétrés par les forces d'occupation israélienne, les liquidations, le génocide, les tortures. Même si l'annexe du rapport du Directeur général ne mentionne pas tout cela, des médias indépendants ont dévoilé les bombardements aveugles et quotidiens des civils, des écoles, des lieux de culte et des hôpitaux, détruisant ainsi toute l'infrastructure palestinienne, ce qui prouve que l'entité sioniste refuse la paix et persiste dans la voie de l'occupation et du terrorisme. Nous condamnons toute forme de terrorisme et nous condamnons tous ceux qui soutiennent le terrorisme sur les plans financier, militaire ou politique, mais nous considérons que la résistance du peuple palestinien est l'exercice d'un droit légitime et juste garanti par toutes les chartes internationales, et nous la soutenons. Nous saluons ce peuple courageux pour sa détermination à recouvrer ses droits légitimes et à lutter pour sa liberté.

Le rapport du Directeur général souligne l'importance de l'interdiction du travail des enfants. La Jamahiriya approuve fortement cet objectif et notre législation et la Constitution garantissent les droits des enfants et leur accès aux soins et à l'éducation, de même que le Livre vert aborde au chapitre 3 le volet social du travail des enfants et affirme l'importance de leur éducation.

L'Union générale des syndicats de producteurs soutient la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et la Jamahiriya s'efforce de faire prévaloir la justice pour tous. Le système économique actuel ne satisfait pas aux aspirations de tous, aussi, nous appelons les travailleurs à aller au-delà des revendications timides qui se contentent de réclamer des augmentations de salaire ou d'améliorer les conditions de travail, des revendications qui ne font qu'anesthésier le monde du travail. Il faut aller bien au-delà, il faut que les travailleurs deviennent maîtres des moyens de production, et se libèrent de l'exploitation. Les syndicats et les associations de travailleurs doivent être le moteur de cette libération. Les travailleurs doivent devenir des partenaires réels dans la production et réclamer la part qui leur revient de cette production, passant ainsi du statut de salarié à celui d'associé.

La Jamahiriya arabe libyenne soutient la lutte de tous les peuples opprimés qui luttent pour recouvrer leurs droits. Nous avons dû nous-mêmes affronter de nombreuses tentatives désespérées dont la dernière était celle que l'on a appelée l'épisode de Lockerbie lorsque l'administration américaine a tenté d'impliquer la Jamahiriya arabe libyenne dans une affaire qui ne la concernait pas et, a ainsi imposé des sanctions et des mesures injustes qui ont eu des répercussions néfastes sur la vie économique et sociale de notre pays et dont les effets continuent à se faire ressentir sur les travailleurs et sur tous les citoyens libyens. Sans le courage et la détermination des pays africains et des pays arabes nous n'aurions pas pu affronter ces mesures injustes et la crise aurait été beaucoup plus grave.

Nous voudrions exprimer ici notre reconnaissance vis-à-vis de tous les peuples et gouvernements africains et arabes qui nous ont aidés dans notre dure épreuve.

Nous réaffirmons notre soutien à la lutte des travailleurs palestiniens et du peuple palestinien, de même que nous soutenons le droit de la République arabe syrienne à libérer le Golan occupé et le droit du peuple libanais à libérer les fermes de Shebaa occupées par l'entité sioniste.

*(La séance est levée à 12 h 55.)*

## TABLE DES MATIÈRES

	Pages
<i>Treizième séance:</i>	
Rapport du président du Conseil d'administration et rapport du Directeur général: Discussion ( <i>suite</i> ) .....	1
<i>Orateurs:</i> M <sup>me</sup> Iglesias, M. Syed Muhamad, M. Gonzi, M. Tran Vinh, M. Marica, M. Pitra da Costa Neto, M. Bartenstein, M. Winn, M. Al-Ayyar, M <sup>me</sup> Karagousova, M. Marsh, M. Xu, M <sup>me</sup> Sto. Tomas, M. Maroni, M <sup>me</sup> Poncini, M. Samarasinghe, M. Chahin Lupo, M. Phengkhammy, M. Zinck, M. Potapov, M. Godoy Morales, M. Miroshnytchenko, M. Ereemeev, M. Varela, M <sup>me</sup> Lucero, M. Stoyan, M. Ibrahim	
<i>Quatorzième séance:</i>	
Rapport du Président du Conseil d'administration et rapport du Directeur général: Discussion ( <i>suite</i> ) .....	23
<i>Orateurs:</i> M. Lopes Correia, M. Torres Montalvo, M. Gurung, M. Do, M. Silva, M. Farrugia, M. Pinto Pereira, M. Chen, M. Rondeau, M <sup>me</sup> Tibajjuka, M. Jennings, M. Ith, M. Zarb, M. Vieira, M. Hama-deh, M. Abreu, M. Salimian, M <sup>me</sup> Menkerios, M. Jrad, M. Eastmond, M. Fuchs, M. Nieto Menéndez, M <sup>me</sup> Sumani, M <sup>me</sup> Mutale Nalumango, M. Ibrahim, M. Issa, M. de Arbeloa, M. Bekhit, M. Herbert, M. Akouete, M. Wallimann, M. Paz Lamigueiro, M <sup>me</sup> Brighi, M. Szirmai, M. Luangvilay, M. Rybar	